



**PROCÈS-VERBAL  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
BRUZ**

Date de convocation :  
Mardi 20 janvier 2026

Affichage : *Mardi 10 mars  
2026*

Nombre de Conseillers en  
exercice :  
33

**SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Halle Pagnol en séance publique sous la présidence de M. Philippe SALMON, Maire. L'enregistrement audio de la séance est intégralement disponible sur la chaîne You tube et est disponible sur le site de la commune.

<b>PRESENTS</b>	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, François SALES, Magalie PETEL, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Bruno DELAUNAY (pouvoir à Jean-Baptiste CHEVE délibérations 1 à 2), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Alaine KERMARREC, Sylvie MARCHAIS (pouvoir à Bernard RAVAUX), Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Isabelle ORY (pouvoir à Gwenaël HERVE), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Hervé LE CAM (pouvoir à Gwénaëlle SECHER), Sylvie LERUSSARD (pouvoir à Françoise LOTTON, Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)

**ORDRE DU JOUR**

26_01	1	P. SALMON	ASSEMBLÉE_MOTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR LA LIBERTÉ LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES
26_01	2	P. SALMON	ASSEMBLÉE DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL_ OCTOBRE À DÉCEMBRE 2025
26_01	3	B. LEROY	FINANCES_DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
26_01	4	B. LEROY	FINANCES_MARCHÉ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET NATURELS COMMUNAUX
26_01	5	C. ORHANT	FINANCES_RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE_ MODIFICATION DU MARCHÉ

26_01	6	M-C. PINARD	AMÉNAGEMENT _ CONVENTION DE SERVITUDE EAUX USÉES ET PLUVIALES RENNES MÉTROPOLE_BV 14_ COMPLEXE SPORTIF SIMÉON BELLARD
26_01	7	G. JOLY	AMÉNAGEMENT _ AVIS VILLE SUR PROJET DE DELIBERATION RENNES METROPOLE PORTANT DÉCLARATION DE PROJET_KER LANN SECTEUR SUD NORD ET RENATURATION MORTRAIS
26_01	8	G. HERVE	ÉDUCATION_AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX_UNITÉ EXTERNALISÉE D'ENSEIGNEMENT_2025-2028
26_01	9	G. HERVE	ÉDUCATION_CONVENTION 2026 AVEC LA MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
26_01	10	G. HERVE	ÉDUCATION_CONVENTION DE TRANSMISSION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL RELATIVES AU RECENSEMENT DES ENFANTS SOU MIS À L'OBLIGATION SCOLAIRE ET À L'AMÉLIORATION DU SUIVI DE L'ASSIDUITÉ_CAF/VILLE DE BRUZ
26_01	11	G. SECHER	SOLIDARITÉ ET ANIMATION SOCIALE_ CONDITION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOGEMENTS COMMUNAUX
26_01	12	M-P. DURAND	CULTURE _PROJET CULTUREL PARTICIPATIF_LAURÉATS ET DOTATIONS 2026
26_01	13	A. KERMARREC	VIE ASSOCIATIVE_CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE AINSI QUE D'UN ACCÈS AU LOGICIEL SALTO POUR LA GESTION DU CONTRÔLE D'ACCÈS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE KER LANN_ PROLONGATION JUSQU'AU 31 MARS 2026
26_01	14	G. PIERRE	TRANSITION ÉCOLOGIQUE_CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA LPO_AVENANT_ANNÉE 3
26_01	15	J-B. CHEVE	TRANSITION ÉCOLOGIQUE_CRÉATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE_ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ
26_01	16	J-B. CHEVE/B. LEROY	TRANSITION ÉCOLOGIQUE_CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES_MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNAL

26_01	17	M. CHEVALIER	PERSONNEL_ CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE SUR LE TERRITOIRE SOUS LA FORME D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNAL AVEC LES COMMUNES DE BRUZ, LAILLÉ, ORGÈRES ET PONT-PÉAN (ARTICLE L. 332-24 A L. 332-28 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
26_01	18	M. CHEVALIER	PERSONNEL_SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**MONSIEUR LE MAIRE** ouvre la séance du Conseil municipal.

**MONSIEUR LE MAIRE** constate les absents et informe des pouvoirs attribués.

**Madame Marion CHEVALIER** est désignée secrétaire de séance.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **26-01-1. ASSEMBLÉE\_MOTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR LA LIBERTÉ LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES**

**MONSIEUR LE MAIRE** : La première délibération concerne la motion de soutien à l'Association des Maires de France. Donc, je vais vous donner une petite lecture rapide.

Le contexte est le suivant, la liberté locale est essentielle pour une démocratie vivante et une action publique efficace. Cependant, cette liberté est menacée par un État de plus en plus centralisateur, ce qui éloigne les décisions des citoyens et aggrave les problèmes nationaux, y compris celui des finances publiques.

Lors du 100<sup>e</sup> Congrès des Maires, qui a eu lieu au mois de novembre 2025, l'Association des Maires de France, association transpartisane, je le rappelle, a lancé un appel pour la liberté locale, basée sur des principes garantissant son effectivité et des propositions concrètes. Alors, suivant trois principes fondamentaux, d'abord :

- la libre administration, c'est à dire renoncer à toute tutelle de l'État ou d'une autre collectivité,
- l'autonomie financière et fiscale : assurer la compensation intégrale des compétences transférées et redéfinir les ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités.
- Et enfin, la subsidiarité : confiée par principe à l'échelon le plus proche du citoyen, le pouvoir de décision, donc à la commune, en protégeant la clause de compétence générale et en excluant toute différenciation de compétences entre collectivités d'une même catégorie.

Donc, dans cette motion de soutien que l'on vous propose de voter, il y a trois propositions pour avoir un pouvoir d'agir immédiatement :

- Un pouvoir réglementaire local : c'est adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales.
- Un moratoire sur les nouvelles contraintes : c'est à dire éviter toute nouvelle contrainte réduisant les moyens d'action des communes.
- et enfin une réduction des normes : ça veut dire alléger les procédures complexes et coûteuses, notamment en matière d'urbanisme et de commande publique, pour faciliter les projets.

Avec des exigences budgétaires :

- La suppression du DILICO : le DILICO c'est le dispositif de lissage conjoncturel qui initialement était temporaire, qui doit, à la demande de l'AMF, être supprimé.
- La compensation des impôts économiques : rétablir la compensation intégrale des impôts économiques supprimés.
- Le maintien de la FCTVA,
- le maintien des crédits : supprimer effectivement les coupes budgétaires dans la Mission outre-mer et le gel de la DGF et les baisses de crédits dédiées aux collectivités.
- Et enfin les cotisations CNRACL : dans le but d'éviter l'augmentation de ces cotisations pour rétablir son équilibre financier.

En conclusion, la motion souhaite se reposer sur la solidité des communes. Les communautés et intercommunalités ont démontré leur solidité face aux risques. La Nation a besoin d'un État fort sur ses missions essentielles et de communes libres. Il y a une urgence à cette réforme. Il est effectivement urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance. Voilà, en quelques mots, résumée la motion de soutien à l'AMF que je vous propose de voter ce soir.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations et donne la parole à Monsieur HOUSSIN.

**J-R. HOUSSIN** : Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. La motion qui nous est présentée ce soir reprend fidèlement les positions de l'Association des Maires de France. Ces positions sont légitimes, largement partagées par les élus locaux et nous les soutenons. Et c'est pourquoi notre groupe votera cette motion.

Si cette motion résonne particulièrement aujourd'hui, c'est parce qu'elle s'inscrit dans un mandat municipal profondément marqué par une succession de crises majeures sanitaires, sociales, économiques, géopolitiques, démocratiques et écologiques. Ces chocs ont mis les élus locaux à rude épreuve et révélé les limites de notre organisation territoriale. Dans ce contexte instable, les maires ont été placés en première ligne pour répondre à l'urgence, rassurer les habitants et maintenir la cohésion sociale. Et pourtant, les communes ont tenu. Elles ont démontré leur solidité, leur capacité d'adaptation et leur utilité démocratique, souvent avec des moyens insuffisants, mais toujours plus près des réalités. Cette efficacité repose sur un principe simple : la proximité.

Dans un contexte de défiance envers les institutions nationales, la commune reste l'échelon de confiance. Pourtant, alors même que les communes ont prouvé leur pertinence, elles sont de plus en plus marginalisées dans les processus de décision. Nous refusons que des élus municipaux soient réduits à un rôle de gestionnaires de l'urgence ou de simples exécutants. Cette question se pose avec une acuité particulière dans la relation entre Rennes Métropole et ses 43 communes membres, et notamment avec Bruz.

L'intercommunalité est un outil utile, parfois indispensable, mais elle ne peut se construire au détriment de la capacité d'initiative, de décision et d'investissement des communes. La multiplication des instances, des niveaux de décision et des dispositifs métropolitains tend trop souvent à éloigner la décision du terrain, à diluer les responsabilités et à affaiblir la lisibilité démocratique. Or, la démocratie

locale ne se renforce pas en éloignant le pouvoir, mais en le rapprochant des citoyens. Défendre la liberté locale ne peut donc se limiter à dénoncer un État jugé trop centralisateur. Cela suppose aussi, à l'échelle métropolitaine, une relation plus équilibrée entre Rennes Métropole et les communes, fondée sur la confiance, la clarté des compétences et le respect de l'autonomie communale. Cela suppose également de préserver, pour des communes comme Bruz, une capacité réelle d'investissement, des marges de manœuvre durables et une gestion responsable, lisible et anticipée. C'est précisément le sens des orientations portées par l'AMF. Replacer les centres de décision au plus près des citoyens, garantir une autonomie financière et fiscale réelle des communes, reconnaître un véritable pouvoir réglementaire local et réaffirmer la clause de compétence générale. A Bruz, comme au sein de Rennes Métropole, cette motion doit être comprise comme un engagement politique. Défendre la liberté locale face à l'État, mais aussi veiller à ce que l'intercommunalité reste un outil au service des communes et non l'inverse. Redonner du pouvoir aux communes n'est pas un privilège accordé aux élus locaux, c'est une exigence démocratique et une condition de l'efficacité de l'action publique. C'est dans cet esprit que nous voterons cette motion. Je vous remercie.

**MONSIEUR LE MAIRE :** Merci, Monsieur HOUSSIN, mais je vous rappelle quand même que c'est une motion de censure de l'AMF et pas ...

**M-C. PINARD :** Motion de soutien.

**MONSIEUR LE MAIRE :** Pardon.

**J-R. HOUSSIN :** Pas de censure... Motion soutien.

**MONSIEUR LE MAIRE :** Motion de soutien. On a tellement l'habitude de parler de motion de censure dans les débats nationaux en ce moment, que ça transparait dans mes propos... Motion de soutien à l'AMF. Et il n'est pas question de remettre en cause le rôle de la métropole avec la commune de Bruz. Enfin, je veux dire, ça n'a rien à voir. On n'est pas du tout dans ce débat là aujourd'hui. Donc, ce sont des propos qui n'ont pas lieu d'être dans cette délibération.

**J-R. HOUSSIN :** C'est votre avis.

**MONSIEUR LE MAIRE :** Ah ben oui, c'est mon avis. Oui. Moi je considère toujours qu'être avec une métropole, c'est une force et que la métropole...

**J-R. HOUSSIN :** ...On n'a pas dit le contraire.

**MONSIEUR LE MAIRE :** ...et la métropole ce sont d'abord les communes qui la composent. Mais pour ça, il faut avoir un peu de courage politique pour aller à la métropole...

**J-R. HOUSSIN :** Bien sûr.

**MONSIEUR LE MAIRE :** ...donner son avis et influencer sur les décisions qui sont prises.

**J-R. HOUSSIN :** On n'a jamais dit le contraire.

**MONSIEUR LE MAIRE :** C'est ce qu'on a fait, c'est ce qu'on a fait pendant tout le mandat, tout ce mandat.

**J-R. HOUSSIN :** Et qui vous a dit le contraire...

**MONSIEUR LE MAIRE** : ...Monsieur HOUSSIN, s'il vous plaît, est-ce que je peux quand même en placer une ? Merci. Donc, c'est ce qu'on a fait pendant tout le mandat, et on est très fiers d'avoir pu, non seulement participer à la vie politique de la métropole, mais en plus influencer des décisions de la métropole. Bruz a son rôle à jouer dans la métropole. Et il faut saisir cette opportunité. Si on ne le fait pas, on passe à côté du problème. Et j'espère, que si vous avez, un jour, les rênes de cette ville, que vous ne ferez pas l'inverse, que vous ne serez pas en opposition avec la métropole parce que ce n'est surtout pas ce qu'il faut faire.

**J-R. HOUSSIN** : Et ce n'est surtout pas ce que l'on a envie de faire non plus si jamais on était aux affaires.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Je suis très content de vous l'entendre dire.

**J. R. HOUSSIN** : Mais c'est un partenariat exigeant. Et voilà. Mais là, on parle du rôle des élus locaux et je suis d'accord avec vous.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Sur les élus locaux, on est tout à fait d'accord. Il n'y a aucun problème là-dessus. Monsieur KERMARREC.

**A. KERMARREC** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Je veux bien dire un mot parce que je pense que le propos est complètement en décalage avec le débat et en plus en décalage avec la réalité. Donc on entend bien que vous êtes en campagne électorale, ça, la période s'y prête. Mais indépendamment de ces incantations dont vous êtes coutumier, je trouve que vous ne manquez pas d'air. Parce que moi, je peux vous citer deux ou trois exemples. La gare, vous n'en vouliez pas ? Vous ne l'avez pas eue. Non, attendez, attendez, on finit d'abord ! La place Pagnol, vous la vouliez, vous l'avez eue. On vous a laissé parler, on finit. La place Pagnol, vous la vouliez, vous l'avez eue pour 6 millions de francs. Je vous rappelle quand même...

**M. CHEVALIER** : D'euros !

**A. KERMARREC** : Oui d'euros pardon. Vous allez me dire, c'était ancien. Donc pour 6 millions d'euros, vous avez eu la place, vous avez refusé la gare, nous, si on se base sur ce mandat, on a modifié les perspectives du Trambus, pour l'instant, on a agi sur les pistes cyclables. Je ne donne que quelques exemples. Donc il ne faut pas dire que la métropole s'inscrit en opposition aux communes. Ce sont éventuellement les communes, pour des raisons politiciennes qui vont aller s'affronter à la métropole, bon, quand on vous entend et quand on entend depuis fort longtemps, parce que c'est vrai, ce mandat-ci, mais c'était vrai aussi le mandat d'avant. Vous étiez en permanence à critiquer la métropole et à essayer d'aller gratter deux ou trois avantages quand il le fallait. Donc, je trouve que vous êtes en dehors du cadre de cette délibération et en plus pas très honnête avec la réalité.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Monsieur HOUSSIN.

**J-R. HOUSSIN** : Excuse-moi quand vous parlez d'honnêteté, sincèrement, vous n'avez pas bien écouté ce que j'ai dit. Qui a parlé d'opposition ? Je peux relire le texte, quand je dis que Rennes Métropole, qu'aujourd'hui redonner du pouvoir est un privilège accordé aux élus locaux. Je ne dis pas que Rennes Métropole n'a pas son rôle, je dis que veiller à ce que l'intercommunalité reste un outil au service des communes. Je parle bien de service, donc il n'y a pas d'opposition avec Rennes Métropole. Donc ne mélangez pas. Et puis quand vous parlez de campagne, vous me parlez des sujets typiquement qui sont hors de la motion. Moi je parle simplement d'un rapport entre des élus locaux, l'intercommunalité et aussi l'importance que les élus locaux soient sur le terrain et soient effectivement, aujourd'hui, entendus. Et voilà, c'est tout. Je n'ai pas dit que vous n'avez pas fait le travail avec la métropole, je dis simplement qu'il y a un équilibre qu'on souhaite retrouver et c'est tout. Il n'y a pas, dans mon propos,

une opposition à Rennes Métropole, bien au contraire.

**A. KERMARREC** : Alors, juste, si je puis me permettre, il faudra nous expliquer le déséquilibre. Il faudra aussi nous expliquer comment on ferait sans une intercommunalité, parce que je ne parle pas spécialement de la métropole. Une intercommunalité pour les déchets, pour les transports, pour aujourd'hui, la voirie et l'assainissement, enfin pour tout un tas de choses. Tout le monde le sait. Enfin, je ne vois pas comment on pourrait imaginer faire toutes ces choses-là tout seuls. Donc, il y a un moment, je sais que vous avez des amis qui veulent amener le métro jusque je ne sais où, mais je ne sais pas si vous vous êtes mis d'accord d'ailleurs, parce que ce n'est pas toujours ce qu'on entend. Mais je pense que cette façon de vouloir mettre en opposition la commune, malgré ce que vous dites, parce que vous dites : non, non, on n'est pas en opposition. Enfin bon, tout le monde a entendu vos propos. Donc c'est tout à fait néfaste et il est de bien meilleur usage que de s'accorder avec la métropole et de faire en sorte précisément ce que nous avons essayé de faire et que nous continuerons d'essayer de faire, d'influer sur les décisions de cette agglomération à des fins - oui, ce que nous avons fait aussi bien, merci - et à des fins d'intérêt général et non pas à des fins d'intérêt particulier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la motion ainsi présentée.

#### **26-01-2. ASSEMBLÉE DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL OCTOBRE À DÉCEMBRE 2025**

**MONSIEUR LE MAIRE** : Vous avez reçu les différents tableaux. Donc, ce sont des décisions qui ont été prises concernant l'urbanisme, les finances, les marchés publics, la vie associative, la culture et la population. Donc, je ne vais pas vous relire tous les détails parce qu'il y en a vraiment beaucoup. Je vous demande simplement de bien vouloir effectivement, prendre acte de ces décisions.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** des décisions prises par délégation du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025, présentées ci-dessus.

#### **26-01-3. FINANCES DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

**B. LEROY** : Bonsoir à tous. Donc, conformément à l'usage qui précède chaque présentation du rapport d'orientation budgétaire, je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des agents pour leur engagement exemplaire et leur dévouement constant au service de la Ville. Au-delà du respect de la tradition, je tiens à souligner que c'est grâce à leur expertise, à leur rigueur et à leur sens du service public que nous, élus, disposons des éléments indispensables à l'éclairage et à l'orientation de nos décisions politiques et budgétaires. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance toute particulière au service des finances ainsi qu'à sa directrice, Madame LEHOBEY, pour le travail de qualité réalisé dans l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire qui vous a été transmis pour ce soir.

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires, appelée DOB, pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat s'inscrit pleinement dans le cycle budgétaire et, bien qu'il ne revête pas de caractère décisionnel, il constitue un préalable indispensable à l'adoption du budget primitif. À défaut de sa tenue, toute délibération relative à l'adoption de ce dernier serait illégale.

Ce débat poursuit trois objectifs principaux :

- Informer les élus sur la stratégie financière de la collectivité ;
- Renforcer la transparence de l'action publique par l'instauration d'un échange sur les orientations et objectifs stratégiques de la municipalité ;
- Formaliser le dialogue autour des choix budgétaires à venir.

Conformément aux dispositions du CGCT, le débat d'orientations budgétaires se tient donc ce jour, le 26 janvier, préalablement au vote du budget primitif prévu le 9 mars prochain.

Le rapport d'orientations budgétaires vous a été communiqué en annexe de la présente délibération. La présentation qui suit en reprend les éléments essentiels et servira de support à l'ouverture du débat.

Je vais commencer par le contexte macro-économique, comme d'habitude.

Donc, au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français atteint 0,5 %, portée principalement par les exportations et l'investissement des entreprises, traduisant une reprise économique encore fragile. Toutefois, la demande intérieure demeure faible et, sur l'ensemble de l'année, la croissance reste modérée autour de 0,9 % selon l'INSEE.

Au troisième trimestre 2025, le taux de chômage s'établit à 7,7 %. Un niveau toujours bas mais en légère hausse sur un an. L'emploi salarié est globalement stable, avec un recul dans le secteur privé partiellement compensé par une progression continue de l'emploi public.

En septembre 2025, l'inflation poursuit son net ralentissement et avec des prix limités à 1,2 % sur un an, plaçant la France parmi les pays les moins inflationnistes. Cette inflation modérée, tirée surtout par les services et compensée par la baisse des prix de l'énergie, contribue à un contexte monétaire plus stable et à une stabilisation progressive du pouvoir d'achat. Une légère reprise est anticipée pour 2026. Concernant l'état des finances publiques, le projet de Loi de Finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte budgétaire très contraint et vise à concilier maîtrise des dépenses et justice fiscale, avec une croissance attendue proche de 1 % et un effort d'économies d'environ 12 milliards d'euros. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,1 % du PIB en 2026, grâce à des hausses ciblées de recettes, un gel partiel des dépenses et la préservation des investissements jugés stratégiques, afin de stabiliser la dette et sécuriser la trajectoire financière de l'État.

Quant à la santé financière des collectivités en 2024, l'investissement des collectivités locales est resté dynamique mais a été financé dans un contexte financier dégradé, marqué par une épargne nette en recul et un recours accru à l'emprunt. En 2025, la hausse de l'investissement s'est poursuivie, surtout dans le bloc communal, tandis que les contraintes sur les recettes - c'était la première année de la mise en place du DILICO, Monsieur le Maire en a parlé - et le maintien du fort besoin de financement continue d'alourdir le recours à l'endettement.

Comme en 2024, une loi spéciale a été promulguée le 26 décembre 2025 pour continuer à collecter l'impôt et reconduire les crédits alloués en 2026.

Après un désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat et une tentative de commission mixte paritaire qui a échoué, le Premier Ministre a engagé la responsabilité du gouvernement sur le budget. Mais le projet de Loi de Finances pour 2026 n'est toujours pas définitivement adopté.

Concernant les mesures pour les collectivités, il prévoit toujours le maintien et le renforcement du DILICO pour contribuer au redressement des finances publiques, même si la ville de Bruz n'y est pour l'instant pas éligible.

La prévision sur les recettes n'est pas optimiste avec un retour de l'écroulement sur la DGF, une baisse de 25 % des allocations compensatrices sur la taxe foncière des locaux industriels.

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales, calé sur l'IPCH constaté de novembre est quant à lui de + 0,8 %.

On en vient à la situation financière de la Ville.

Depuis 2020, la situation financière de la Ville est solide, avec un niveau d'épargne satisfaisant et en

amélioration, hors exception de 2023 liée à la ZAC du Vert Buisson. En 2025, le ralentissement de l'inflation et la poursuite du désendettement renforcent l'épargne nette et les capacités d'investissement.

Entre 2024 et 2025, la progression des recettes de fonctionnement ralenti à 1,44 %. Les produits de services sont en légère baisse du fait de la diminution des effectifs scolaires. Les recettes fiscales ont bénéficié d'une revalorisation des bases à hauteur de 1,7 %. Mais la taxe d'habitation sur les résidences secondaires chute fortement après une correction de l'État, malgré une compensation partielle. Les droits de mutation connaissent un léger rebond sans retrouver leurs niveaux antérieurs et la DGF reste globalement stable.

Côté dépenses, après plusieurs années de forte hausse en raison de l'inflation poste crise sanitaire, la progression ralentit nettement. Les charges de fonctionnement augmentent modérément, les dépenses énergétiques poursuivent leur baisse grâce aux actions de maîtrise, tandis que la masse salariale et les subventions progressent de façon contenue. Les dépenses de fonctionnement évoluent de 2,43 %.

En 2025, 1,1 million d'euros ont été consacrés aux investissements récurrents concernant l'entretien courant - voirie, bâtiments, espaces publics - et le renouvellement du matériel.

Plusieurs projets ont été poursuivis, comme les études pré-opérationnelles de la ZAC multisites, la rénovation des chaufferies à Vert Buisson et l'aménagement des cours d'école, tandis que de nouveaux projets ont été réalisés, dont l'aménagement de la Plaine Yann Fañch Kemener.

Certaines opérations se poursuivront en 2026, notamment la réfection de toitures, l'installation de contrôles d'accès et les deux grands programmes que sont la création du quatrième groupe scolaire et la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, pour lesquels les travaux ont débuté en 2025.

Les 5,4 millions de dépenses d'équipement ont été financés sans emprunt grâce aux subventions et à l'autofinancement.

Comme vous le savez, nous sommes aujourd'hui en période électorale et cela impose un cadre particulier à cette présentation. C'est pourquoi le rapport d'orientations budgétaires ne peut pas parler des nouveaux projets, mais vise juste à rappeler la trajectoire financière de la Ville.

La politique budgétaire de la Ville repose sur un équilibre entre ambition et responsabilité. Elle a pour but d'accompagner le développement de la commune et à répondre aux besoins des habitants, tout en garantissant une situation financière saine, indispensable à la conduite des projets structurants. Cette orientation s'appuie sur une gestion rigoureuse des finances communales : la maîtrise des dépenses, optimisation des recettes et poursuite du désendettement. Elle permet à la collectivité de préserver une capacité d'investissement élevée et d'aborder les prochaines années avec confiance.

Les investissements engagés depuis six ans s'inscrivent pleinement dans cette trajectoire. Ils traduisent concrètement une politique budgétaire responsable, à travers des projets utiles, structurants et compatibles avec les capacités financières de la Ville.

La prochaine municipalité devra poursuivre cette dynamique, avec l'appui et la participation des habitants. Il s'agira de consolider et de développer les services essentiels qui font l'identité de notre commune, à savoir la solidarité, le dynamisme, l'éducation, la culture, la tranquillité publique, la transition écologique et la qualité du cadre de vie.

En ce qui concerne les perspectives sur la période 2025-2031, on note que les recettes augmentent moins vite que les dépenses. Même si les dépenses liées à l'énergie diminuent et que l'inflation ralentit, plusieurs facteurs impactent le niveau des dépenses de la Ville pour les années à venir :

- Les nouveaux besoins pour répondre aux usages des Bruzois : entretien et fonctionnement des équipements sportifs de Ker Lann, fonctionnement du quatrième groupe scolaire, agrandissement du patrimoine de la Ville par les rétrocessions et de l'entretien des espaces verts.
- Le financement de projets d'envergure. Donc le quatrième groupe scolaire, l'Hôtel de ville et la transition écologique seront financés par de l'emprunt.

- Les évolutions réglementaires en masse salariale, donc augmentation de la cotisation CNRACL et URSSAF notamment, et renforcement de deux services, à savoir la police municipale et les marchés publics.

Les recettes, quant à elles, restent peu dynamiques, voire stagnantes, plutôt stagnantes, voire en baisse en raison des mesures prévues par le gouvernement - baisse de la compensation de la taxe foncière sur les locaux industriels notamment.

Malgré cela, l'épargne brute entre 2026 et 2031 est maintenue au-dessus de 2,3 millions d'euros et l'épargne nette autour de 1 million d'euros.

Le PPI reste dans la continuité de celui présenté l'année dernière.

De nombreux projets d'envergure, déjà engagés en 2025, vont naturellement se poursuivre. Nous en avons déjà évoqué plusieurs : la construction du quatrième groupe solaire, la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, les travaux menés dans les équipements sportifs de Ker Lann ainsi que le réaménagement des cours d'écoles, notamment celle de Jacques Prévert. S'y ajoutent la finalisation des études opérationnelles de la ZAC multisites.

D'autres projets viendront également compléter ce plan, parmi lesquels le remplacement du foyer foot, l'élaboration du schéma directeur immobilier énergétique, le SDIE, destiné à planifier les rénovations énergétiques des équipements municipaux, notamment dans le cadre du décret tertiaire.

Enfin, se poursuivront les projets de Rennes Métropole, notamment Place de Bretagne, ou encore le remplacement des jeux du parc Surcouf, ainsi que la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès dans les équipements sportifs.

Le PPI 2026-2030 sera proposé à l'issue des élections locales pour permettre la mise en œuvre d'un programme électoral. Pour cela, une capacité d'investissement de plus de 5 millions d'euros est disponible.

La Ville prévoit de se réendetter en 2026 pour financer ces projets à hauteur de 4,1 millions d'euros, mais en maintenant ses ratios à un très bon niveau, avec une capacité de désendettement au-dessous de trois ans.

Et donc, je terminerai par cette diapositive, désormais classique, sur les différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2026, prévues par pôles, le détail étant encore une fois dans le rapport que vous avez reçu. A noter que le remboursement de la dette est présent sur cette représentation. Il ne l'était pas l'année dernière. Je vous remercie.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci Monsieur LEROY. Donc place au débat maintenant. Monsieur SAULNIER peut-être J'avais deviné.

**V. SAULNIER** : Donc, ce rapport d'orientation budgétaire qui nous est présenté ce soir n'est pas un ROB comme les autres. C'est le dernier du mandat. À ce titre, il ne peut pas se limiter à commenter une année budgétaire supplémentaire. Il doit rendre compte d'une trajectoire, même si elle reste limitée, pour les éléments que vous avez cités tout à l'heure. On doit également assumer un bilan et surtout dire clairement ce que vous laissez à la prochaine équipe municipale. C'est dans cet esprit que nous souhaitons intervenir ce soir.

Alors, depuis le début du mandat, année après année, lors de chaque débat d'orientations budgétaires, nous avons porté les mêmes alertes. Elles tenaient en trois points simplement : une dérive progressive des dépenses de fonctionnement, un recours répété au levier fiscal pour absorber cette dérive et puis une augmentation des dépenses et l'absence d'une stratégie d'investissement réellement soutenable sur la durée. Ces alertes ont souvent été minimisées, relativisées, souvent même contestées par votre majorité. Le mérite de ce ROB, c'est qu'il permet enfin de les objectiver. Les chiffres que vous présentez aujourd'hui ne racontent pas une surprise. Ils racontent l'aboutissement logique de choix faits depuis plusieurs années.

Dans ce rapport d'orientations, vous mettez en avant, depuis le début du mandat l'absence de recours

à l'emprunt et la baisse continue de l'encours de la dette. Oui, c'est un fait, c'est bien normal. Aucun nouvel emprunt entre 2020 et 2025. Mais nous devons être clairs et transparent vis-à-vis des habitants. Ce résultat ne repose pas sur une trajectoire structurelle vertueuse. Il repose sur trois éléments essentiels qui sont cette fois les suivants : d'abord un calendrier d'investissement peu consommateur jusqu'en 2024, avec beaucoup d'études et peu de réalisations lourdes. Ensuite, un bonus exceptionnel, le reversement de 4,8 millions d'euros en 2023, par la SPL Noa, qui a gonflé artificiellement l'épargne et enfin, le recours répété au levier fiscal avec deux augmentations d'impôts sur le mandat, 6,5% en début de mandat, puis 8,36 % en 2024, soit près de 15 % cumulés, hors revalorisation des bases. Autrement dit, l'épargne a été protégée par des recettes exceptionnelles et fiscales, non par une maîtrise structurelle du fonctionnement. Et c'est précisément là que le ROB marque le tournant. Pour la première fois, le document reconnaît clairement un point de bascule dès 2026, vous l'avez évoqué, Monsieur LEROY. Les recettes 2026 de fonctionnement, hors exceptionnelles, reculent de près de 2 % dans un contexte de base fiscale atone, de dotation incertaine, vous l'avez dit, de recettes volatiles comme les droits de mutation.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement accélèrent fortement. Pour 2026, les charges à caractère général augmentent de 6,7 % en 2026 et 17 % sur la période de votre prospective jusqu'en 2031, soit près de 800 000 € supplémentaires. Et enfin, les charges de personnel, elles, progressent de 5,5 % dès 2026, et de près de 20 % sur la période, soit plus de 2 millions d'euros en valeur. Ces évolutions ne sont ni ponctuelles ni exceptionnelles, dans une prospective, elles sont durables et elles installent un effet ciseau clair.

Sur la période 2025-2031, vos propres chiffres montrent que les recettes progressent, 4 %, quand les dépenses augmentent, 19 %. C'est cela la réalité financière de la prospective que vous nous partagez ce soir. Alors, cette dynamique a une conséquence directe, elle réduit drastiquement la capacité d'action future de la Ville. La lecture attentive de votre PPI 2026-2030 illustre clairement les choses. Avant même de parler de projet nouveau, la Ville doit consacrer environ 1,3 million d'euros par an à des investissements récurrents incompressibles, entretien, patrimoine, voirie, etc., équipements existants. A cela s'ajoutent des projets lourds, engagés en fin de mandat, en particulier, bien sûr, le quatrième groupe scolaire dont le coût dépasse désormais 11 millions d'euros, ainsi que la rénovation de l'Hôtel de Ville et d'autres opérations. Résultat, les années 2026-27 seront totalement saturées. En concentrant ces projets en fin de mandat, vous laissez à la prochaine municipalité une trajectoire déjà écrite, voire figée. Vous avez dit qu'il restait une capacité de 5 millions. Concrètement, la capacité résiduelle de nouveaux projets tombe à 1,6 million d'euros en 2027, 2 millions d'euros en 2028, 1 million d'euros en 2029, 0 en 2030. Votre PPI est préoccupant, zéro marge, zéro capacité d'initiative. La trajectoire d'investissement du prochain mandat est déjà décrite.

A cela s'ajoutent trois points majeurs que ce ROB ignore. Le premier, c'est la ZAC multisites dont le déficit est estimé à 10 millions d'euros. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur cette opération, le risque d'un déficit proche de 15 millions d'euros ne peut être écarté. Ce risque est connu. Nous l'avons partagé lors du dernier Conseil, mais aucun scénario financier n'est intégré dans cette prospective. Bien sûr, Monsieur LEROY, il ne s'agit pas d'inscrire aujourd'hui une dépense certaine qu'on ne connaît pas encore, mais de présenter des hypothèses crédibles et d'en mesurer l'impact sur l'endettement et l'épargne brute.

Le second point concerne les coûts complets d'ouverture du quatrième groupe scolaire. Alors vous vous contentez d'une ligne charge induite des investissements, posée de manière globale, sans aucune transparence sur ce qu'elle recouvre réellement. On en avait même parlé lors du ROB de l'année dernière ou du budget. Vous y aviez répondu en disant que c'était prévu. Or, l'ouverture d'une école ne se résume pas aux bâtiments. Ce sont des postes pérennes, du personnel à recruter, de l'énergie, de la maintenance, etc., des fournitures. Autant de charges durables qui pèseront pleinement sur le prochain mandat. Rien de tout cela n'est chiffré dans le ROB, alors même que nous parlons du plus grand équipement public depuis la décennie. Je pense que, avec un accueil d'enfants, cette absence d'anticipation signifie une seule chose vous laissez ces coûts aux suivants, en tous les cas sans les chiffrer, en les intégrant de manière opaque dans la trajectoire financière de la Ville. Ce n'est pas une

manière de planifier des dépenses, encore moins à l'issue d'un mandat.

Troisième point qui pèse lui aussi lourdement sur nos finances et qui n'a pas assez été développé selon nous dans ce ROB, concerne bien sûr la contribution, dans son montant, au Syndicat de la piscine de la Conterrie. Depuis le début du mandat, cette contribution n'a cessé d'augmenter, portée par l'explosion des coûts d'énergie, la maintenance et le fonctionnement de l'équipement. C'est une contribution récurrente, automatique et non maîtrisée par la Ville qui ampute chaque année un peu plus notre capacité d'agir. Durant ce mandat, celle-ci a plus que doublé, on était à 160 millions en début de mandat, 400 000 estimés dans ce ROB. Et pourtant dans ce ROB, elle n'est ni isolée, ni analysée, ni anticipée. C'est une charge durable supplémentaire qui s'ajoute aux dérives du fonctionnement, au déficit de la ZAC et à l'ouverture du groupe. Là encore, vous laissez à la prochaine majorité une dépense et un sujet qui sera en tous les cas appréhendé sur le prochain mandat. Alors soyons lucides et responsables : la prochaine équipe municipale n'aura pas le choix, elle devra recourir à l'emprunt de manière soutenue. Elle devra reprendre en main la trajectoire des dépenses de fonctionnement. Elle devra redonner des marges de manœuvre par des arbitrages clairs sur des charges à caractère général, en tous les cas sur un certain nombre de sujets. Ce travail n'a pas été fait, ou que trop partiellement, selon nous. Tout reste à faire pour donner les marges de manœuvre à notre Ville. Monsieur le Maire, ce ROB révèle l'épuisement progressif des marges de manœuvre de la Ville, une gestion de fin de mandat qui verrouille l'avenir et un héritage budgétaire qui contraint fortement l'action de ceux qui viendront après.

Depuis le début du mandat, nous vous avons alertés. Les chiffres que vous présentez aujourd'hui confirment point par point ce que nous annonçons, cette trajectoire n'est pas soutenable. Ce que montre ce ROB, c'est que la responsabilité de redresser la situation incombera nécessairement à la prochaine majorité. Et ce redressement ne se fera pas par des petits ajustements, il exigera des décisions courageuses, structurantes, assumées, parce qu'il en va tout simplement de la capacité de la Ville à agir pour demain. Et ceci quelle que soit l'équipe municipale. Il faudra une nouvelle majorité capable de remettre de la discipline là où la dépense a dérivé, de reconstruire des marges de manœuvre là où elles ont été consommées et d'assumer la vérité financière que ce ROB tente encore d'atténuer. Il faudra affronter la réalité, une PPI qui est saturée, une épargne qui est limitée, un déficit de ZAC majeur qu'il faudra résorber, des investissements déjà consommés pour plusieurs années et un recours à l'emprunt devenu inévitable. Votre mandat s'achève sur un budget contraint, une capacité d'action réduite et des charges durables qui pèseront lourdement sur les années à venir. Redresser cette situation exigera du courage, de la constance et une vision durable pour remettre la Ville dans une trajectoire soutenable. C'est cela désormais la véritable responsabilité politique qui incombera à la prochaine équipe municipale. Merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci, Monsieur SAULNIER. Déjà, dans un premier temps, dire que nous avons fait des dépenses irresponsables pendant ce mandat, ce n'est pas tout à fait la vérité quand même, parce que on va quand même laisser une situation financière quand même bien saine, pour moi, parce que l'endettement de la ville a quand même baissé considérablement au cours de ce mandat, puisqu'on est passé de 20 millions d'euros à 8, c'est bien ça ?

**B. LEROY** : Moins de huit.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Donc, ça ne veut pas dire que l'on a été spécialement dépensiers dans ce mandat-ci. Alors après, évidemment, c'est une vision politique que vous nous proposez. On est en plein dans les élections municipales, bien évidemment. Donc, vous avez tout à fait le droit de ne pas être d'accord avec cette vision des choses. En tout cas, quand on voit les chiffres de désendettement, quand on voit les chiffres effectivement d'épargne nette, d'épargne brute, je veux dire, on n'a pas à rougir de ce mandat financier. Après, vous nous parlez des investissements à venir. Oui, bien sûr qu'il va y avoir des investissements à venir. C'est sûr que la ZAC multisites, quand on construit dans le renouvellement urbain, évidemment, ça coûte plus cher que de faire de l'extension. Et là, malheureusement, pour les

années à venir, il va falloir s'y habituer parce que le renouvellement urbain, ce sera notre quotidien. Donc on sait qu'avec cette ZAC multisites, la ville va être obligée effectivement de faire des dépenses. C'est un choix, il faut le faire. Et je rappelle quand même - Monsieur JOLY pourra sans doute vous le préciser – qu'en termes de renouvellement urbain, 10 millions d'euros de pertes, on est loin de la moyenne, puisque c'est en général 17 millions.

**G. JOLY** : J'en parlerai tout à l'heure.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Oui, vous en parlerez, Monsieur JOLY. Donc effectivement, il y a des dépenses à faire. C'est certain qu'un quatrième groupe scolaire, que vous aviez déjà aussi initié lors du dernier mandat, un quatrième groupe scolaire, ça coûte. Alors, vous aviez prévu au départ 3 millions et demi. Vous me faites rigoler quand même, parce que 3 millions et demi aujourd'hui, faire un groupe scolaire, je peux vous dire que c'est vraiment dérisoire. Donc, arriver à 11 millions d'euros aujourd'hui, avec l'augmentation des matériaux en particulier, je vous mets au défi de construire une école, même si elle ne fait que 7 classes au départ, avec la vision de 13, avec simplement 3 millions et demi d'euros. Aujourd'hui on est à 11 millions d'euros. Il faut l'accepter. C'est comme ça. On a besoin de ce quatrième groupe scolaire de toute manière, puisqu'on va construire de nouveaux logements et en particulier une part non négligeable de logements sociaux, dans lequel il y aura effectivement des enfants à scolariser. Et c'est bien le rôle d'une mairie de scolariser les enfants de la commune. Donc il faut qu'on prenne effectivement les devants par rapport à ça.

Après, tout se calcule bien évidemment. C'est sûr qu'on ne va pas continuer à dépenser à tort et à travers, ce qu'on n'a pas fait d'ailleurs dans ce mandat, l'argent du contribuable. On fait des dépenses raisonnables, raisonnées, avec les moyens que l'on a, qui sont effectivement, vous l'avez dit, l'effet ciseau, et on en a parlé dans la première délibération. Effectivement, l'effet ciseau, aujourd'hui, on voit bien que les moyens qui sont attribués à une ville sont en baisse et qu'il faut tenir compte de ça. J'espère, je formule le vœu et j'espère que vous y serez associés, que l'on va tâcher par tous les moyens de garder le même niveau de service public à nos habitants. On est bien là pour ça. On a été élus pour ça et on va continuer à le faire. Donc voilà, c'est votre vision des choses de dire qu'on a été dépensiers, mais les chiffres montrent exactement le contraire. Qui veut intervenir, Monsieur RAVAUX ?

**B. RAVAUX** : Je vais reprendre les propos du Maire, de Monsieur SALMON, pour dire toute cette présentation d'équilibre du budget et de présentation qui me... Ou on a besoin effectivement de redire les choses. Quand on voit un budget équilibré, quand on voit qu'il n'y a pas de recours à l'emprunt, quand il y a une poursuite du désendettement. Vous parlez d'un bilan qu'il faudrait que l'on ait pour la suite. Effectivement, on a, non seulement un bilan, mais une ambition. Et je crois que cette ambition, elle est aussi, on va le dire, dans ce qui a été fait et qui peut générer des bénéfices pour demain, pour la Ville. Je vais citer au passage les travaux en faveur de la transition énergétique, de la prévention de catastrophes naturelles, de la vidéoprotection. Ce sont des éléments au service d'une ville de tranquillité, de vivre ensemble et en particulier sur la transition énergétique qui sont susceptibles de générer des économies budgétaires pour demain. La fierté que l'on a de ce bilan, puisqu'il faut en parler, c'est celui aussi de la mise en place des équipements pour l'éducation, l'action sociale, le logement accessible avec cette ZAC multisites qui est d'une grande ambition. La culture, le sport pour tous, au service du bien commun, du vivre ensemble et de la tranquillité, je dirais que l'on a un bilan, on a envie de le poursuivre, et je crois que bien au-delà d'être dans le pessimisme des chiffres que vous annoncez, cette ambition-là, je crois qu'avec une baisse de l'État quand même de 20 %, imaginez un propriétaire à qui on supprime ces 20 % et qui a toujours à rembourser son emprunt immobilier. Bon, voilà un petit peu les perspectives et je dirais que cette vision pour la ville de demain, nous l'avons et que nous sommes chargés du bien commun et nous sommes en mesure de le poursuivre.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci Monsieur RAVAUX. Madame PIERRE.

**G. PIERRE** : Merci. Bonsoir. Vous avez introduit votre intervention tout à l'heure sur la motion de l'AMF, en disant que le mandat avait été émaillé de nombreuses crises et que les élus avaient tenu bon. Effectivement, on a commencé par avoir des dépenses contraintes liées au Covid. On a eu une inflation quand même assez énorme. On a eu une crise énergétique qui a fait doubler les prix. Nous sommes passés de 600 000 € par an pour les fluides, à 1 million en 2024, et nous descendons à 800 000 en 2025. Et ce, malgré nos 31 % de baisse des consommations énergétiques. Ça, c'est du fonctionnement sur lequel on a agi et qui va porter ses fruits sur de nombreuses années à venir.

Nous sommes allés chercher des subventions, plus de 5 millions et demi sur différents projets, que ce soit la rénovation de la mairie, l'école, les abris vélos. Tout un tas de choses qui s'agrègent pour aller chercher des financements pour ne pas faire peser ces dépenses sur la commune. Donc on a vraiment fait le maximum, malgré un contexte qui était extrêmement contraint, avec des effectifs qui sont restés relativement stables. Quand on voit l'évolution de la population aussi. Donc, moi, j'aimerais savoir quelles actions structurantes il faudrait mener pour réussir à baisser encore notre coût de fonctionnement, compte tenu du contexte.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci. Monsieur LEROY.

**B. LEROY** : Monsieur SAULNIER, j'ai écouté votre intervention. Donc, j'ai attendu pendant toute votre intervention des éléments précis sur les griefs que vous nous reprochez. Bon, je les attends toujours. Je n'en ai pas eu des remarques générales sur on dépense trop, on n'a pas assez de recettes. Monsieur Ravaux vient de le dire, Madame PIERRE aussi, Monsieur le Maire aussi. Des exemples précis, on en a donné là, nous. Vous avez, par contre, énuméré effectivement les capacités d'investissement qu'on laissait pour le prochain mandat. Je tiens juste à vous rappeler que, quand nous, on est arrivé aux affaires en 2020, la capacité d'investissement en 2020 que vous aviez prévu était de 0, en 2021, 0 en 2022, 0. Donc, on a une capacité d'investissement pour la prochaine équipe, que ce soit évidemment nous ou quelqu'un d'autre qui, elle, donne des perspectives ambitieuses sur ce qu'on va pouvoir faire sur le prochain mandat. On a, tout le monde l'a dit déjà, un bilan dont on est très fiers, un désendettement qui a été continue tout au long du mandat et qui est prévu pour toujours baisser. Donc, on n'a rien à se reprocher, en tout cas, sur la gestion budgétaire de la Ville, que ce soit à l'heure actuelle ou dans les prochaines années.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci Monsieur LEROY. Madame CHEVALIER.

**M. CHEVALIER** : Alors moi je rajouterai bien à ça que si ça vous fait peur, il ne faut pas y aller quoi. Bon bref, le chiffre que vous évoquez une augmentation de 20 % de la masse salariale, c'est quand même sur 5 à 6 années que l'on peut les observer. 5 à 6 années qui, rappelons-le, ont été quand même bien marquées par l'inflation, des décisions salariales nationales obligatoires et la création, notamment à Bruz, de nouveaux services. Les 2 millions d'euros que vous soulignez ne correspondent pas à des augmentations décidées librement par la Ville. Elle s'explique notamment par trois choses des revalorisations nationales obligatoires : le point d'indice, l'évolution des grilles, l'évolution du SMIC, la hausse des charges sociales, l'URSSAF, la CNRACL qui est quand même impactante, notamment sur trois ans pleins, et la création et le renforcement de services que nous jugeons et que les Bruzais ont jugé indispensables, notamment pour l'enfance, l'action sociale, la transition écologique et bien d'autres.

Donc en gros, 20 % sur 5 à 6 ans, ça représente 3 à 4 ans par an dans une période où, comme on le disait, l'inflation cumulée dépasse 18 % et où les décisions salariales nationales ont été, je le redis, exceptionnelles. Mais derrière ça, derrière la masse salariale, il n'y a pas que des chiffres, il y a aussi des hommes et des femmes qui font tourner la ville au quotidien, dans les écoles, l'animation, les services techniques, l'accueil, le social. Et quand on parle d'évolution de la masse salariale, on parle d'abord de leurs charges sociales, de leur présence sur le terrain que vous aviez, je le rappelle, soulignés, valorisés, célébrés lors des inondations de l'année dernière et de la qualité du service rendu

aux habitants. Le mandat, on le rappelle, il a quand même été traversé par des crises majeures et nous avons fait un choix clair de ne pas faire porter ces crises sur les agents municipaux, ni sur la qualité du service rendu au Bruzais. Cela suppose donc d'adapter les effectifs, d'améliorer les conditions de travail et de reconnaître l'engagement des équipes. Alors, une masse salariale, c'est de l'humain. Alors, ça évolue. Et on considère, nous, dans cette équipe, que ce n'est pas un problème en soi, notamment si ça correspond à plus de présence sur le terrain, à des services municipaux mieux dimensionnés, à une meilleure qualité d'accueil, notamment des habitants. Et c'est exactement ce qu'on a cherché à faire sur l'ensemble de ce mandat. Améliorer la qualité de vie au travail, parce que c'est aussi améliorer la qualité de service rendu, la qualité du service public. Alors, quand on investit dans les agents, nous, on considère qu'on investit dans la qualité du service public. Je vous dirais bien qu'en fait, ce n'était pas non plus une explosion de la masse salariale, mais juste des ajustements nécessaires pour maintenir un service public de qualité dans une ville qui grandit, dans une ville qui grandit et qui, en plus de ça, avait été quand même bien freinée dans son évolution de la masse salariale durant le mandat précédent. Alors, on peut comprendre qu'il y ait eu des contraintes, mais nous, on a décidé de faire d'autres choix et des choix courageux. Des choix qui ont impacté certes une taxe foncière et qu'on n'a pas pris de gaieté de cœur, mais qui nous a bien fallu faire. Et dans cette équipe, nous assumons de considérer les agents municipaux comme une richesse et non pas comme une charge. Je vous remercie.

**MONSIEUR LE MAIRE :** Monsieur SAULNIER.

**V. SAULNIER :** Sinon je vais juste reprendre pour préciser, Monsieur LEROY, puisque j'ai ressorti le ROB qui est devant moi. PPI, niveau d'investissement qui avait été fait lors du ROB de 2020, 3,6 millions, total 5,3 millions, quand on prend les projets structurants, sur 2021, 5,5 millions, 4,875 millions en 2022, 6 millions 2023, 3 millions 2024, 3 millions 2025. Faut être précis, Monsieur LEROY. Jusqu'à présent, on l'a toujours été. Donc, sur le sujet, là, voilà, premier point.

Deuxième élément, quand on n'investit pas, c'est bien évidemment c'est normal et heureusement qu'on désendette la ville, et félicitations puisque c'est tout ce que j'ai voulu dire. Par contre, dans le même temps, on a eu des dépenses de fonctionnement qui ont été constatées. Je ne vais pas y revenir, sur les charges à caractère général, sur celles du personnel, Madame CHEVALIER, bien sûr qu'on a aussi des charges de personnel. Il faut les prendre en compte. Au même moment, vous avez eu un recours répété à l'impôt et puis bénéficié d'une recette importante qui était celle de la SPL. Bien sûr, ça a permis de générer de l'épargne, mais ça a financé ce que vous avez mis en œuvre. Donc, de l'autre côté, on ne peut pas dire que la situation, bien sûr, si on regarde factuellement les choses, là, oui, les indicateurs sont corrects. Cependant, on sait que, dès l'année prochaine, tout va se dégrader, et c'est ça qui est préoccupant parce qu'on va repartir sur un endettement. C'est assez simple à comprendre, mais visiblement vous n'avez pas l'air de le voir de la même façon en tous les cas 2026 sera impacté de ces éléments-là, donc je veux juste que l'on soit précis.

**MONSIEUR LE MAIRE :** Monsieur KERMARREC.

**A. KERMARREC :** Merci Monsieur le Maire. Juste sur ce point-là, je ne sais pas où vous allez chercher vos 5 millions. Moi je l'ai aussi le ROB de 2020 sous les yeux. Projet d'investissement à définir 650, alors 0 en 2020, 0 en 2021, 0 en 2022, 655, sur les nouveaux, j'entends.

**V. SAULNIER :** Monsieur KERMARREC, non, mais c'est exactement la même chose. Non mais. Vous êtes.

**A. KERMARREC :** Je peux finir.

**V. SAULNIER :** Non, je ne peux pas l'admettre.

**A. KERMARREC :** Vous ne pouvez pas l'admettre. Mais si moi. Écoutez, vous voulez qu'on vous le projette, 655 000€ en 2023, 1 975 000 en 2024, 1 975 000 en 2025 sur les projets d'investissement à définir, je l'ai sous les yeux le ROB de 2020. Vous ne pouvez pas dire le contraire. Mais ce n'est pas grave, ce n'est pas grave. On est habitué, on est habitué parce que la droite, régulièrement, se prétend le meilleur gestionnaire qui soit. Et c'est vrai qu'on en a de très beaux exemples. Si je parle du gouvernement, ...on a fait exploser la dette. Maintenant, on est en train d'essayer de revenir, mais on a quand même plus de 5 % de déficit. Là vos camarades métropolitains, bon, j'en ai parlé tout à l'heure, ils veulent nous plomber, je ne sais pas, avec un métro qui irait je ne sais où. Et quant à vous, évidemment, vous nous racontez depuis fort longtemps que vous êtes les meilleurs gestionnaires qui soient. Alors je vais vous rappeler quelques petits points quand même. Parce que c'est facile de dire, de parler, d'employer des grands mots, des grandes objections en plus pour dire comme Marion, si vraiment c'est si catastrophique que ça, pourquoi vous voulez venir ?

**V. SAULNIER :** On ne veut pas laisser les choses continuer c'est juste ça Monsieur Kermarrec...et je n'ai pas peur d'y aller.

**A. KERMARREC :** Attendez avant de me couper la parole parce que j'en ai un petit peu quand même.

**V. SAULNIER :** Non, c'est juste pour que les Bruzais ne vivent pas dans deux mandats successifs.

**A. KERMARREC :** Et bah écoutez, moi j'aimerais bien qu'ils ne reviennent pas à celui que vous nous avez fait subir il y a quelques années. Alors maintenant on va y aller. Sur les dépenses de fonctionnement en 2020, 14 700 000, en 2026, 18 900 000. Entre temps, une augmentation qui ferait monter les dépenses à la seule augmentation de l'inflation à 17 millions. Voilà. Donc c'est quasiment la même chose ! Sur les dépenses de personnel, allons-y : 868 633 000 en 2020, à cela, je me permets d'ajouter 233 000 € d'attributions compensatrices qui ont été supprimées du fait de la mutation de 12 personnes dans le cadre de la prise de compétence. Voilà. Donc si on prend en compte le GVT, les attributions de compensation négatives et le point d'indice, on arriverait aujourd'hui simplement à 10 283 000 € de dépenses de personnel. Si on ajoute les 176 000 CNRACL, on est à 10 450 000, ce qui n'est pas beaucoup éloigné de ce qu'on a fait. Je rappelle aussi qu'on a eu, comme vous l'avez d'ailleurs reconnu, un mandat difficile du fait d'un certain nombre de phénomènes, le Covid, la guerre, l'augmentation de l'énergie. Et comme Madame PIERRE le rappelait tout à l'heure, c'est quand même qu'on a réussi à faire, non pas des économies, mais une moindre augmentation. Ensuite, vous nous parlez du groupe scolaire. Là, je ne parle pas de la nécessité de tout ça. Vous étiez partis, on vous l'a déjà dit, à 3,5 millions, vous étiez arrivés à 8 millions à la fin du mandat, quelle que soit l'équipe qui aurait pris les rênes de la commune en 2020, elle aurait subi l'augmentation de 30 % des travaux et des matériels. Donc vous ajoutez 30 % et on y est aux 11 millions. Il ne faut pas dire que ça a dérivé parce que tous les travaux ont dérivé. Donc voilà. Et quant à la piscine, je ne sais pas pourquoi ça devient une obsession pour vous alors je ne vais pas refaire en détail ce que ce que j'ai dit à plusieurs reprises. La piscine, elle a été construite en 2008, nous l'avons rejointe en 2010 pour trois exercices et on est resté à ce moment-là à la participation du départ. Elle a même été diminuée de 10 000 € globalement. Après, de 2014 à 2020, ça n'a pas bougé. Sauf que, si la participation n'a pas bougé, l'équipement a bougé, l'équipement a bougé parce qu'il a vieilli entre 2008 et 2020, il y a 12 ans. Vous savez parfaitement qu'un équipement de ce type, se dégrade et c'est la faute à personne, c'est un des équipements qui se dégrade. Donc il aurait fallu prendre, à ce moment-là, peut-être, des décisions qui étaient sans doute difficiles parce que c'est toujours désagréable de faire ça. Mais il se trouve que...je finis si ça ne vous dérange pas Monsieur SAULNIER.

**V. SAULNIER :** Je vous en prie, Monsieur KERMARREC.

**A. KERMARREC :** C'est très aimable. Et donc on aurait dû à ce moment-là, avoir ces...

**V.SAULNIER** : Vous deviez le dormir lorsque vous étiez dans l'opposition, parce que jamais vous n'avez fait une quelconque remarque et vous plaignez qu'il n'y avait pas d'augmentation. Mais en l'occurrence, vous avez toujours applaudi des deux mains sur ce que l'on faisait et sur l'ensemble des rapports qui ont été présentés, alors que jamais, vous avez été constant, vous n'avez pas présenté l'ensemble des rapports pendant l'ensemble du mandat.

**A. KERMARREC** : Je vais vous dire, c'est probablement vrai.

**V. SAULNIER** : C'est vrai.

**A. KERMARREC** : Sauf que les rapports que vous nous avez présentés paraissaient tout à fait idylliques, visiblement ce qu'ils n'étaient pas...

**V.SAULNIER** : Cependant sur les rapports jamais vous nous avez dit qu'il fallait augmenter les contributions.

**A. KERMARREC** : Ce qui n'était pas le cas. Ben oui, parce qu'au moins, on aurait dû le faire, au moins de l'inflation. Je vous ai déjà fait la démonstration de ça. Et donc on est arrivés avec un deuxième bassin, et le deuxième bassin, on espérait qu'il apporte un certain souffle. Il ne l'a pas pu pour des raisons que vous savez. Mais quand on a un équipement dont la surface double, bien évidemment les coûts doublent aussi, et ce n'est pas complètement aberrant que les coûts aient globalement augmenté et que du coup la contribution des communes ait aussi augmenté. Maintenant, là où on va probablement se rejoindre, c'est qu'il y a un moment où les travaux deviennent nécessaires. On sait, on a eu tout un tas d'ennuis. On a mis en place une PPI récemment depuis un an. Parce que finalement, on a été confrontés aux difficultés auxquelles toutes les équipes auraient été confrontées. On a mis en place cette PPI, on a mis en place une nouvelle gouvernance. On devrait déjà, en 2026, retrouver non pas les mêmes participations qu'il y a cinq ans. D'ailleurs, il faut être aussi très raisonnables, on n'y arrivera pas parce qu'une piscine, ça coûte. Et vous pouvez aller voir même les piscines neuves, elles ont des participations des communes qui sont presque de l'ordre de celles que l'on a. Voilà. Et en plus, nous avons, nous, cet avantage d'avoir une chaudière bois qui finalement consomme beaucoup moins que si c'était une chaudière à gaz, comme la plupart des équipements qui sont en fonctionnement actuellement.

Donc certes, et on ne s'en réjouit pas, il y a eu une augmentation. Bon, cette augmentation, elle fait qu'on a une participation qui dépasse les 400 000 € cette année. A priori, elle ne devrait pas augmenter, elle devrait même baisser dans les années qui viennent. Mais nous avons là un très bel outil. Pour ce qui concerne le second bassin, on ne peut aussi que s'en réjouir, même si c'est sous votre gouverne que ça a été fait et nous avons un très bel équipement, nous avons une fréquentation qui repart parce qu'indépendamment de l'état de l'équipement, nous avons eu des problèmes, vous le savez aussi, de relations avec le personnel et entre personnels qui ont fait que quand on a eu des fermetures un peu intempestives, cette année, on a eu un mois d'arrêt pour quelque chose qui n'aurait pas dû être, je veux dire, cette piscine, il ne faut pas en faire un petit quelque chose de dramatique. Ce n'est malgré tout que 200 000 €, ce n'est pas sur un budget et de toute façon, il faudra bien y arriver. D'autant que comme vous le savez aussi, les participations et la fréquentation a diminué du fait que des établissements ne viennent plus puisqu'ils vont dans les piscines qui sont ouvertes à côté. Après, on a un petit espoir quand même, c'est que la piscine de Bréquigny va fermer pendant quelques mois et qu'on devrait avoir un report de la fréquentation et une meilleure fréquentation. Voilà. Bon, c'est ce que je veux dire. Je vais m'arrêter là parce qu'après on va me dire que je suis trop long.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci Monsieur KERMARREC. Madame DURAND, vous vouliez dire un petit mot ? Monsieur JOLY ?

**G. JOLY** : Oui quelques mots, j'ai repris ce que vous avez dit tout à l'heure, beaucoup d'études, peu de réalisations de notre part. Moi, je dirais, vous avez fait peu d'études et aussi peu de réalisations. Les études que l'on a faites, ce sont peut-être les études que vous auriez pu faire en matière d'aménagement, mais vous en avez fait une quand même. C'est une étude sur l'évolution des effectifs scolaires et la meilleure implantation de cette école en fonction de l'évolution de la population. Et le cabinet qui avait été retenu avait proposé que ce groupe scolaire aille à l'ouest de la ville, en prenant en compte les évolutions démographiques à l'Ouest. Mais par contre, n'y avait pas de terrain. Il fallait faire vite. Il y en avait un qui était disponible à la Maison des associations, banco, on va faire l'école. Donc on a pris le temps de la réflexion. Et on a mis le groupe scolaire au Vert Buisson ? Et vous dites qu'on a pris les 5 millions d'euros d'excédents de l'opération du Vert Buisson, qui était gérée par une SPL qui s'appelait SPL Noa et dont vous étiez membre du conseil d'administration, je crois, sous l'ancien mandat. Cette SPL n'avait plus rien à faire parce qu'il n'y avait pas de projet, il n'y avait pas d'étude. Il y avait l'étude de la gare, l'étude de la gare, mais il fallait la reprendre à la métropole. Il n'y avait pas d'étude d'aménagement de la gare et il n'y avait pas d'étude de pollution. Et tout ça est arrivé après le transfert finalement, de cette opération qui devait être communautaire à la Ville. 5 millions d'euros, on les a pris. Bien sûr, ça évite d'emprunter, ça évite de payer des frais financiers. Par contre, vous, vous n'allez pas récupérer les 5 millions, mais par contre, vous avez vendu tous les terrains disponibles communaux à des promoteurs. Donc vous avez aussi, et ça on peut le comprendre, vendu du foncier pour investir sans emprunter. C'est aussi de la bonne gestion, on peut le comprendre, par contre derrière ça, il n'y avait pas d'étude d'aménagement. On a mis cinq ans pour faire ça.

On a fait des études d'aménagement et on a un projet pour les 20 prochaines années. Alors on a normalement dans le dossier comment technique, administratif, la loi ne nous oblige pas à faire un bilan financier. On l'a fait parce qu'on estimait responsable de présenter au conseil municipal, et aux Bruzois, un budget, 10 millions. On ne l'a pas tiré comme ça d'une boîte magique. On a fait travailler des techniciens VRD, paysagistes, hydrologues, économistes et ils ont fait, en fonction de ratios connus, un calcul de participation de la Ville in fine. Ils sont arrivés à 10 millions et vous vous dites 15 millions ? Alors, je veux bien, mais où vous en tirez les ? Où est ce que vous êtes allés chercher 15 millions ? J'aimerais bien avoir le montant. Le calcul de ces 15 millions. Ça serait intéressant de l'avoir. Peut-être que vous voulez cacher finalement les 9 millions d'euros de la gare de l'acquisition du foncier. Les 9 millions de déficit de l'opération de la gare avec la pollution, vous n'aviez pas pris ça en compte. Et finalement, globalement, dans le bilan de la ZAC, le déficit, il est de 10 millions, dont 9 millions pour la gare. Alors si on met 15 millions, on cache un petit peu le déficit global, quoi. Et là je trouve que ce n'est pas sérieux. J'aimerais bien que vous me disiez comment vous avez fait le calcul des 15 millions en disant sur 20 ans, allez, à la louche, on estime que ça peut être 15 millions, mais ça peut être 20 millions aussi si on a une crise de la construction, si on a un certain nombre d'éléments qu'on n'a pas en ce moment. Mais ça, on est élus responsables, on ajuste au fur et à mesure et on se dit, parce que là, on va faire des calculs encore plus sérieux, secteur par secteur. Et si on estime que l'enjeu financier est trop important, il va falloir qu'on se pose les questions et on se les posera avec les élus, avec les techniciens et avec les Bruzois. D'accord avec les Bruzois. Oui, bien sûr. Ça, c'est le deuxième point. Je pense avoir tout dit.

Par contre le dernier point c'est sur la SPL Noa : la SPL Noa qu'on a pris quand on est arrivé au conseil municipal en 2020, la SPL Noa était déficitaire et perdait de l'argent tous les ans parce qu'une SPL se finance sur les recettes, il n'y avait pas de vente, il n'y avait pas de travaux, donc le personnel finalement avait peu de travail avec des dépenses de personnel extrêmement importantes et on perdait grosso modo entre 80 000 et 100 000 € par an. La première des décisions qu'il a fallu prendre, c'est dissoudre cette société publique locale et de licencier son directeur. Alors, mauvais gestionnaires, lesquels ? Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

**J-R. HOUSSIN** : Je souris quand même quand j'entends Monsieur Joly avec beaucoup d'aplomb. Il a des dates pour lesquelles, effectivement, il a des références, il parle de 2020 et après. Mais bon, on sait

tous autour de cette table quel était son rôle avant cette date. Et je pense que quand on parle de l'école, quand on parle de la SPL Noa et Vert Buisson, je pense que vous avez accompagné différents maires de la commune de Bruz. Et bon, si vous ne validez pas les décisions qui avaient été prises, vous aviez tout le loisir de changer de collectivité. Donc je pense qu'il faudrait là aussi pour un peu se rappeler quand même cette période. Vous connaissez votre métier. Je ne remets pas en cause votre métier, je dis que vous avez beaucoup d'aplomb pour critiquer ce qui a été fait au préalable, et vous étiez quand même dans une forme de d'accompagnement de l'exécutif. Merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Monsieur HOUSSIN, Je ne vous permets pas de remettre en cause notre collègue Monsieur JOLY.

**J-R. HOUSSIN** : Je ne mets pas en cause.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Pour son passé. Il est là en tant qu'élu, il n'est pas là en tant qu'ancien DGS de la ville.

**J-R. HOUSSIN** : Il faut assumer.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Je suis très fier de son apport à la Ville. Je suis très fier de l'expérience que dont il a pu nous faire bénéficier. Je ne vois pas pourquoi vous mettez ça en cause aujourd'hui.

**J-R. HOUSSIN** : Ce n'est pas le sujet. Je ne mets pas en cause ....

**MONSIEUR LE MAIRE** : Moi je m'inscris en faux par rapport à vos propos.

**J-R. HOUSSIN** : C'est trop facile. C'est trop facile. Il a fait un choix on le respecte.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Monsieur HOUSSIN, s'il vous plaît. Je donne la parole à Monsieur JOLY.

**G. JOLY** : Si vous êtes élu, je crains pour les fonctionnaires. Le rôle d'un élu, la première des choses, c'est d'être responsable de ses décisions. Un directeur est là pour donner des conseils et après c'est l'élu qui décide, dans le cadre de cette délibération, voilà. Et le fonctionnaire, vous le savez, a un devoir de réserve. Je pourrais vous montrer des courriers que j'ai envoyés à l'autorité territoriale sur des avis qui m'ont été demandés, et la décision a été contraire à mon avis. Il y a des élus qui sont là, qui pourraient le prouver, ça. Mais moi, j'ai un devoir de réserve. Et l'élu a un devoir de protection, Monsieur HOUSSIN. Et vous vous voulez être Maire ? Merci.

**J.R. HOUSSIN** : Reconnaissez qu'un DGS n'est pas un fonctionnaire comme un autre, vous êtes d'accord avec moi.

**G. JOLY** : Je ne répondrai pas.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Madame DURAND.

**M-P. DURAND** : Moi, je voudrais revenir un tout petit peu sur le budget. On a l'habitude de dire que la gauche ne sait pas gérer un budget. La présentation du budget ce soir montre clairement que nous savons gérer un budget. Simplement, on le gère peut-être différemment. Nous n'avons pas la même façon de voir les choses. Effectivement, on a fait un choix de ne pas faire d'emprunt, peut-être parce qu'il y avait déjà un certain emprunt toxique qui nous empêchait d'en rajouter un autre. On a augmenté la taxe foncière effectivement par deux fois, on n'a pas la même politique. Pendant ce mandat, on a continué malgré la crise, très compliquée à développer des services. D'autres municipalités, par

exemple, ont fait le choix de fermer des équipements culturels. Nous avons continué à développer une politique culturelle pendant le mandat, nous avons ouvert un centre social. Ce sont des choix politiques. Nous avons fait des investissements, des investissements pour diminuer les fluides, pour faire face à cette urgence climatique qui nous inquiète. Et voilà, nous avons essayé de mettre en place une vision globale pour la Ville en développant la ZAC. Nous avons également continué à travailler avec la métropole parce que c'est quelque chose qui est important pour nous. Il y a eu beaucoup de travail dans cette équipe, beaucoup de travail, beaucoup de concertation, et je pense que la conclusion qu'on peut avoir, et vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait trois ans pour relancer des projets, effectivement, oui, il faut trois ans. Effectivement, on a mis trois ans avant de relancer des projets parce qu'on était partis sur un certain nombre de choses qui étaient déjà commencées. Donc il ne faut surtout pas recommencer une alternance, il faut justement qu'on puisse poursuivre pour continuer dans le même esprit et dans la même dynamique. Voilà.

**MONSIEUR LE MAIRE :** Monsieur KERMARREC me signale qu'il veut reprendre la parole. Monsieur KERMARREC, juste un mot.

**A. KERMARREC :** Oui, juste un mot. Je suis sidéré, moi, par les propos de monsieur HOUSSIN. Vous attaquez quelqu'un qui vous a accompagné et qui était le garant de votre programme à ce moment-là, et vous lui dites que c'est trop facile aujourd'hui. Mais qu'est ce qui est trop facile ? C'est de ne pas assumer ce que vous avez fait et de vouloir rejeter la faute sur les fonctionnaires. C'est lamentable, c'est lamentable.

Monsieur le Maire clôt le débat et précise que le conseil municipal à l'unanimité prend acte que le débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport annexé à la présente délibération portant sur le budget de la Ville pour 2026, a bien eu lieu.

#### **26-01-4. FINANCES\_MARCHÉ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET NATURELS COMMUNAUX**

**B. LEROY :** Dans le cadre de sa compétence communale, la Ville de Bruz a en charge l'entretien des espaces verts communaux comprenant l'entretien des espaces enherbés et trottoirs communaux et l'entretien des massifs communaux.

Dans le cadre du renouvellement de marché, un appel d'offres a été ouvert le 29 octobre 2025, un marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique.

Le marché est composé de deux lots, entretien des espaces enherbés et trottoirs communaux et entretien des massifs communaux.

À l'issue de la consultation, une seule offre a été remise pour les deux lots.

La commission d'appel d'offres s'est alors réunie le jeudi 15 janvier de cette année, pour valider les candidatures et attribuer les marchés à l'entreprise SCOP SAS AJIENVIRONNEMENT et l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an et pourra être reconduit trois fois. La durée maximale du contrat est de 4 ans.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché pour les lots 1 et 2.

## **26-01-5. FINANCES\_RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE\_ MODIFICATION DU MARCHÉ**

**C. ORHANT** : Cette délibération concerne les avenants aux marchés attribués aux entreprises le 16 décembre 2024 pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville.

Les travaux étant réalisés en site occupé, plusieurs ajustements ont dû être apportés en cours de chantier, suite à divers aléas rencontrés. Par ailleurs, des travaux complémentaires ont été identifiés lors de l'avancement des opérations.

Le tableau en annexe présente l'ensemble des impacts par corps d'état liés à ces ajustements et travaux supplémentaires pour un montant total de 27 984,71 €.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les modifications de marchés (ex-avenants) pour les lots 1,4,5,6,8,9.

## **26-01-6. AMÉNAGEMENT\_CONVENTION DE SERVITUDE EAUX USÉES ET PLUVIALES RENNES MÉTROPOLE\_BV 14\_ COMPLEXE SPORTIF SIMÉON BELLIARD**

**M-C. PINARD** : Bonsoir. Les installations d'assainissement eaux pluviales et eaux usées sur la commune relèvent de la propriété de Rennes Métropole jusqu'à la boîte de branchement de l'abonné. Pour régulariser le statut juridique de ces ouvrages existants sous domaine privé, Rennes Métropole souhaite mettre en place des conventions de servitudes de passage des réseaux de collecte avec chaque propriétaire concerné.

Des canalisations appartenant à Rennes Métropole se situent sous le domaine privé de la commune, au sud de la parcelle BV 14, correspondant au complexe sportif Siméon Belliard, adressé au 60 rue du 8 mai 1944 et 35 rue Pierre de Coubertin.

Il convient donc de signer une convention de servitude pour autoriser Rennes Métropole à exploiter les canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 180 mètres linéaires, et leurs ouvrages annexes implantés sous cette parcelle BV 14, conformément à la convention jointe.

Cette servitude est instituée à titre gratuit.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention de servitude affectant la parcelle BV 14 conformément aux documents joints ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **26-01-7. AMÉNAGEMENT\_ AVIS VILLE SUR PROJET DE DELIBERATION RENNES METROPOLE PORTANT DÉCLARATION DE PROJET\_KER LANN SECTEUR SUD NORD ET RENATURATION MORTRAIS**

**G. JOLY** : Excusez-moi, je vais reprendre la parole. Donc je vais vous lire un petit résumé parce que la délibération est assez longue.

La ZAC de Ker Lann, située sur le territoire de Bruz, s'étend sur 165 hectares.

Elle a pour vocation d'accueillir :

- des établissements de formation publics et privés ;
- des logements étudiants et familiaux, ainsi que les équipements et services marchands d'accompagnement éventuellement nécessaires ;
- des activités économiques (tertiaires et technico-tertiaires) ;
- des installations dédiées à la production et à la gestion de l'énergie, la gestion de l'environnement ;
- si besoin, un équipement de superstructure.

Pour votre information, nous avons 55 entreprises sur Ker Lann, 2 000 emplois, 1 000 logements, 6 000 étudiants et 14 écoles, par contre, pour en faire un véritable quartier de la Ville, il manque encore un certain nombre d'éléments structurants.

L'aménagement de la ZAC va se dérouler par phases, et à ce jour, les secteurs Centre et Ouest ont été aménagés et sont en cours de commercialisation. Il reste donc à aménager les secteurs Sud et Nord.

Depuis 2019, de nouvelles données (transfert de la station d'épuration de Bruz, traversée du site par le Trambus, abandon du projet Rennes Grid, c'était un projet de panneaux photovoltaïques sur un certain nombre d'hectares de la ZAC de Ker Lann et qui, après des discussions avec les partenaires éventuels, dont Engie, des banques, etc. n'avait pas été retenu). Donc, ces terrains qui étaient prévus pour ce Rennes Grid sont libres maintenant pour la commercialisation, pour accueillir des bâtiments. Tous ces éléments ont amené Rennes Métropole et la Société d'Économie Mixte "Terre et Toit", puisque le campus de Ker Lann était un campus qui avait été lancé par Pierre MEHAIGNERIE, ministre à l'époque, concessionnaires de la ZAC, à réengager des études pour la poursuite de l'aménagement de la ZAC et notamment des secteurs Sud et Nord. De nouvelles études urbaines ont été initiées.

Elles n'ont pas remis en cause les éléments structurants de la ZAC de Ker Lann mais amènent à revoir la mise en œuvre opérationnelle sur les secteurs Sud et Nord et à envisager la renaturation du ruisseau du Mortrais.

Donc la station s'en va et du logement arrive. Il est désormais prévu une programmation globale de constructions qui évolue avec une surface de plancher de 470 000 m<sup>2</sup> ; un nouveau quartier pour Bruz, dans le secteur sud, avec une programmation à dominante de logements familiaux, plus conséquente, entre 670 et 700 logements ; une densité un peu augmentée au vu du passage du Trambus, notamment quand le Trambus passe, il y a dans le PLUi des densités un peu plus importantes ; le maintien d'activités tertiaires, de formation et technico-tertiaire dans le secteur Nord de Ker Lann ; la renaturation du ruisseau du Mortrais, avec la suppression des plans d'eau qui permettra de renaturer le cours d'eau, de créer des zones humides et d'améliorer la continuité écologique, tout en maintenant les fonctions hydrauliques.

Ce nouveau projet répond aux divers documents-cadre et son intérêt général reste justifié.

La poursuite de l'aménagement de la ZAC de Ker Lann, et ses modalités opérationnelles associées à la renaturation du Mortrais, constituent le projet qui doit être déclaré d'intérêt général par la présente délibération.

Cette déclaration de projet est nécessaire dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale, produite au titre de la Loi sur l'Eau, au regard des rejets d'eaux pluviales, des zones humides et de la renaturation du Mortrais.

Dans le cadre de cette autorisation et de l'évaluation environnementale du projet, une étude d'impact a été réalisée.

Après un état initial de l'environnement, diagnostic, dans lequel sont identifiés un certain nombre d'enjeux environnementaux, les incidences du projet sur l'environnement sont identifiées, ainsi que les mesures d'évitement et de réduction et de compensation d'impact pour limiter les effets dommageables prévisibles du projet d'aménagement.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale, de multiples avis, Comité Local de l'Eau, Office Français de la Biodiversité, Agence Régionale de Santé, Commune de Bruz, ont été sollicités et sont favorables au projet.

De plus, une enquête publique a eu lieu du lundi 27 octobre 2025 au vendredi 28 novembre 2025. Cinq contributions simplement ont été reçues, auxquelles le maître d'ouvrage du projet a répondu. Dans son rapport, la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable, sans remarque ni réserve.

Il résulte de l'ensemble des éléments qui précèdent que le projet de la ZAC Ker Lann comprenant l'aménagement des secteurs Sud et Nord et les travaux de renaturation du Mortrais, revêt un caractère d'intérêt général, au sens de l'article L.126-1 du Code de l'Environnement, ainsi qu'il convient de déclarer par la présente déclaration de projet.

Je vous demanderai de bien vouloir émettre un avis favorable au projet de délibération de Rennes Métropole portant déclaration de projet relatif aux aménagements de cette ZAC de Ker Lann conformément au dossier soumis à enquête publique du 27 octobre au 28 novembre 2025. Merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations et donne la parole à Monsieur ROULLE.

**P. ROULLE :** Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues. Le Code Général des Collectivités Territoriales impose effectivement, dans ce cas de figure, l'avis de la commune de Bruz soit sollicité. Et vous nous demandez ce soir d'émettre un avis favorable sans autre remarque ou réserve.

Nous, nous souhaitons y apporter quelques réserves, car ce projet a des incidences fortes sur l'avenir de ce secteur. Vous l'avez rappelé, ce site est identifié parmi les douze sites stratégiques du territoire métropolitain. Il est même classé grand pôle métropolitain d'excellence économique. A ce titre, nous devons veiller à la compatibilité du mixage, logements et activités. Et nous devons également, pour les décennies à venir, maintenir le plus possible notre capacité à accueillir des entreprises de production sur ce site, en lien avec les laboratoires de recherche, les écoles présentes sur le campus.

A l'horizon 2050 et l'application de zéro artificialisation nette, ces capacités d'accueil seront un atout majeur pour un territoire. Notre vision n'est pas de faire de Bruz une ville dortoir avec des mobilités contraintes allant à l'inverse de la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre du PCAET. Mais au contraire, de maintenir l'équilibre emplois- logements.

Une autre réserve porte sur l'accessibilité et le potentiel de stationnement sur le site. Un nouvel accès serait créé sur la RD 177 et la RD 34. Nous apporterions, nous, une réserve, en précisant que les accès existants doivent être sécurisés à hauteur de la Croix Madame, qu'une réduction de la vitesse doit être mise en place en amont, et ce dès le franchissement de la vilaine sur la RD 177 en venant de Redon. Enfin, que des murs anti-bruit doivent être posés et couplés à l'installation de panneaux photovoltaïques le long de la RD 177.

L'arrivée de nouveaux habitants, vous en avez parlé, 700 logements, soit environ 1500 personnes supplémentaires. Re questionne le stationnement dans le secteur. Sur le tracé du Trambus, il est prévu la suppression de quelques dizaines de places. Alors un parking relais est bien envisagé le long de la RD 34. Là-aussi une question avons-nous plus d'indications sur son implantation exacte et sa capacité ? En limitant le nombre de places de stationnement sur l'espace public à 0,2 places par logement, tel qu'indiqué dans le dossier, estimez-vous répondre à la demande ? Sachant par ailleurs qu'une exonération de construction de places de parking est possible dans les logements sociaux, l'accepterez-vous ? Et quelle autre réponse apporterez-vous ? L'usage des modes actifs ou des transports collectifs ne répond pas à tous les besoins, notamment lorsqu'il s'agit de déplacements de salariés exerçant les métiers de service, des métiers de santé à horaires atypiques, et ce, dans tout le cœur de métropole, que ce soit Cesson, Saint Grégoire, Le Rheu et Pacé.

Sur ce secteur de Ker Lann, se pose aussi la question des services et commerces de proximité. Avez-vous prévu, tel que le SCoT l'autorise, de faire de ce quartier une centralité de quartier, laissant ainsi la possibilité d'un développement commercial, à la fois pour les habitants mais aussi pour les étudiants et les stagiaires du campus ? Vous avez évoqué aussi tout à l'heure l'abandon du projet Rennes Grid. Est-ce que cet abandon est vraiment définitif ? Parce que je n'en ai vu nulle part l'information, ou bien sera-t-il réactivé et sous quelle forme ? Parce qu'il n'y avait pas que la production électrique, mais il y avait aussi du stockage, il y avait aussi de la gestion de la consommation sur le site. Donc c'était quand même un projet beaucoup plus global que la simple production d'énergies renouvelables.

Et puis sur le dernier point, sur le volet écologique et la renaturation du ruisseau de Mortrais : plusieurs interrogations, dont certaines ont été reprises lors de l'enquête publique. Quelles évaluations des mesures de compensation sont-elles prévues ? L'imperméabilisation des sols entrainera davantage d'écoulement rapide d'eaux pluviales : comment seront gérés ces écoulements ? Sous quelle forme sera le laminage envisagé, puisqu'il est indiqué que ce laminage sera transformé, tout en gardant les mêmes performances. Cela se fera sous forme de bassins de rétention ? est-ce que ce seront des noues ? Et puis il y avait aussi une interrogation en amont sur les conséquences des débordements prévus. Voilà, je pense que j'ai fait un petit peu le tour de la question et je vous remercie.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Un tour très large.

**G. JOLY** : Ouais, un peu trop là d'ailleurs, parce que l'étude, c'est sur une étude environnementale, ce n'est pas sur l'étude sur le logement, sur les parkings, sur la circulation, etc. Et puis ça m'étonne quand même que vous me posiez des questions. Il y a deux dossiers qui ont été mis à disposition du public, mais aussi des élus avec des dossiers qui étaient sur Internet. La première, c'est l'étude sur la ZAC de Ker Lann. On répond à toutes ces questions-là, donc j'estime, j'espère que vous les avez lues. Il y a une étude environnementale sur Ker Lann. Ce n'est qu'environnemental. Donc les questions que vous posez, les réponses étaient dans le dossier puisqu'on a l'obligation de répondre à ces questions-là. J'espère que vous les avez lues et je ne vais pas les reprendre, ça va être trop long. Donc voilà. Et au niveau commerces, et logements sur Ker Lann, on a fait une étude commerce. C'est vrai qu'on va accueillir 700 logements, donc 1 400 habitants à peu près. Donc c'est à peu près ça. Et on a fait une étude commerce au moment de l'étude urbaine qui prévoit, bien sûr, un certain nombre de commerces, et c'est entre dix et douze commerces de proximité qui sont possibles sur ce secteur. On en a parlé en commission, on en a parlé dans différentes réunions, et finalement c'est en fin de mandat que vous posez ces questions, alors qu'en tant qu'élus, vous aviez la possibilité de nous poser ces questions, vous aviez la possibilité d'écrire dans le registre d'enquête des deux études environnementales et dire on aimerait avoir un certain nombre d'éclaircissement sur un certain nombre de points. Et c'est aujourd'hui, alors que les dossiers sont en délibération, que vous nous envoyez finalement ce grand discours dont vous êtes habituel. Mais finalement, c'est facile, tout le monde peut faire ça, ce genre de discours, mais par contre c'est sur des problèmes de fond. Je suis complètement d'accord avec vous, il y a vraiment des questions de fond, mais on y a répondu par ces études. Alors, beaucoup d'études, peu de réalisations. Quand on fait des études, il faut les lire et elles

sont extrêmement importantes. Elles sont prévues par la loi. Je vous remercie.

**P. ROULLE** : Dans le dossier il y a tout un...

**MONSIEUR LE MAIRE** : Pardon, pardon, excusez-moi, excusez-moi, Vous ne pouvez pas prendre la parole en même temps, vous vous demandez la parole si vous voulez la prendre ? Tout est enregistré. Monsieur DELAUNAY.

**B. DELAUNAY** : Juste un exemple pour vous parler de Rennes Grid. Ça a été abandonné par les industriels, qui était un projet effectivement très innovant, comme vous l'avez cité. En 2020, suite à l'absence de décrets de l'État français pour transposer le droit européen sur des réglementations techniques, sur l'énergie. Donc le projet était abandonné il y a six ans à peu près. Voilà.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Oui, et ça a été annoncé à cette époque-là. Moi, j'ai suivi particulièrement ce dossier avec le maire d'ACIGNE, mon collègue Olivier DEHAESE, qui s'occupe justement des énergies à la métropole. Je peux vous dire qu'on a poussé nous ce dossier et puis finalement, on a eu comme un coup de poignard dans le dos à un moment, parce que l'autorité avait décidé de changer les règles. Et à partir de ce moment-là, le projet n'était plus valable. C'est bien dommage, je le regrette, mais malheureusement ça a été le cas. Madame PIERRE.

**G. PIERRE** : Oui, pour répondre quand même à la question sur le stationnement, on a quand même bien réfléchi effectivement à une stratégie. L'idée étant d'avoir les places sur l'espace public qui sont complémentaires de celles qui correspondent aux logements. Et le code de l'urbanisme nous oblige aussi à avoir un nombre de places qui est limité à partir du moment où on a des transports en commun, de fortes cadences à proximité. Donc différents paramètres ont été pris en compte comme le taux d'équipement moyen des véhicules sur la ville de Bruz. Et aussi le fait qu'on est un quartier de Ker Lann qui est déjà très bien connecté avec les transports. Et il le sera encore mieux avec le Trambus. Donc cette question n'a pas du tout été éludée, mais elle est aussi là pour accompagner les changements nécessaires de mobilité compte tenu du contexte climatique.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci. Et pour ce qui concerne l'équilibre emploi-logement, je peux dire aussi que ça a été toujours un sujet qui nous a tenu à cœur parce qu'effectivement, cette ZAC de Ker Lan justement, va pouvoir permettre de mixer à la fois de l'emploi, du logement et des écoles. Et donc c'est aussi le soin de la métropole et le nôtre également de pouvoir avoir cette mixité. Je signale à toutes fins utiles, parce que vous parlez de ville dortoir, Monsieur ROULLE. Je signale quand même, à toutes fins utiles, qu'on est à peu près à 11 000 personnes qui viennent travailler à Bruz tous les jours, comme il y en a 1 100 qui partent de Bruz pour aller travailler ailleurs. Donc on est loin de la cité dortoir quand même. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur DESGUERETS.

**J-P. DESGUERETS** : Oui. Bonsoir. Moi, je souhaite attirer votre attention sur un point qui, à nos yeux, pose un petit souci de cohérence dans la délibération qui nous est soumise ce soir. C'est celui de la densité. Donc Monsieur Joly en a parlé deux mots tout de suite. On a trois références différentes censées pourtant s'inscrire dans une même logique de planification territoriale. Donc, on a la délibération ce soir du Conseil municipal de Bruz, qui nous propose une densité de 69 logements par hectare. On a également le projet en annexe, le projet de délibération de Rennes Métropole, qui sert normalement de cadre supérieur, qui fixe la densité à 60 logements par hectare, lui. Et puis on a notre PLH qui est quand même un document stratégique qui a été adopté collectivement et qui prévoit, quant à lui, 41 logements par hectare en extension urbaine, et 60 à proximité du tracé du Trambus et quand on dit à proximité, c'est dans les 200 mètres. Autrement dit, on a trois chiffres, trois orientations et trois niveaux de décision et on a une cohérence qui entre les trois qui peut être revue. Donc si Rennes Métropole fixe un cadre à 60 logements à proximité de Trambus, si le PLH prévoit 60 logements aussi

à proximité du Trambus. Comment expliquer que notre commune décide d'aller à 69 logements par hectare ? S'agit-il d'une erreur ou d'un choix politique assumé ? Pour garantir la lisibilité de nos politiques publiques et la crédibilité de nos décisions, il serait raisonnable d'aligner cette délibération sur des références existantes. Merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Monsieur JOLY.

**G. JOLY** : J'ai lu toutes les délibérations, tous les dossiers. Je ne l'ai pas fait. C'est vrai. Je vais vérifier. C'est tout. Et on vous donnera une réponse.

**J-P. DESGUERETS** : C'est faux.

**G. JOLY** : Je n'ai pas dit que c'était faux.

**J-P. DESGUERETS** : Non mais je n'ai pas compris. Je n'ai pas...

**G. JOLY** : Non, non, j'ai dit que je n'ai pas vu, ces différences. Je vais, je vais regarder et je vous donnerai une réponse.

**J-P. DESGUERETS** : C'est page 63.

**G. JOLY** : Merci, merci. On a des services sérieux qui vont pouvoir nous donner la réponse. Merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci, Monsieur JOLY. Monsieur ROULLE

**P. ROULLE** : Merci, Monsieur le Maire. Alors moi, si je ne lis pas mes dossiers, certains ne lisent pas leurs délibérations Monsieur JOLY.

**G. JOLY** : C'est de bonne guerre. Merci. Je vous dirai aussi que vous, de temps en temps, vous le faites. Je dis ce n'est pas une erreur, ce n'est pas une erreur. Le calcul de la densité, ce n'est pas si simple que ça. On enlève des équipements publics, on enlève de la voirie, etc. On va vérifier. Je vais faire vérifier. Vous savez très bien que Rennes Métropole, on fait des calculs aussi de voirie dans les nouveaux quartiers. Donc, on va parler de la densité, des calculs et on va trouver. On va trouver un calcul réel. Merci de m'avoir donné. Vous avez bien lu les délibérations. Je n'ai pas dit que vous avez bien lu tous les dossiers, mais au moins les délibérations, elles ont été bien lues. Merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci bien Monsieur JOLY. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur KERMARREC.

**A. KERMARREC** : Juste une question. Quand vous dites 60 € Rennes Métropole, ce n'est pas sur ce projet-là, c'est sur le même projet là ?

**G. JOLY** : C'est la délibération peut être oui, pourquoi pas.

**A. KERMARREC** : D'accord. OK. Bon donc il faut éclaircir. Au temps pour moi.

**MONSIEUR LE MAIRE** : OK. Bien. La question est donc d'émettre un avis favorable au projet de délibération de la métropole concernant cette ZAC. Je mets donc au vote.

**P. ROULLE** : A quel chiffre ?

**MONSIEUR LE MAIRE** : À quel chiffre ? Ah ben là, moi je. Ça n'est pas dans le texte de la délibération. Mais vous souhaitez.

**G. JOLY** : Vous prenez le chiffre de la Ville et on rectifiera s'il faut rectifier. Mais prenons le chiffre de la ville Monsieur, comme ça vous allez pouvoir la voter en ayant un chiffre exact.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Est-ce qu'on a une obligation de faire, de donner un avis favorable à la métropole ? Parce qu'il y a peut-être aussi un vote au conseil métropolitain ?

**G. JOLY** : Oui, parce qu'il vote au prochain conseil rapidement et pour des problèmes de délais. Mais vous n'êtes pas obligé de la voter. Après, il y a la règle de l'unanimité. Ce n'est pas un problème.

**MONSIEUR LE MAIRE** : vous pouvez voter contre.

**M. CHEVALIER** : Pourquoi cette question n'était pas posée en commission ?

**MONSIEUR LE MAIRE** : Oui, c'est vrai qu'il y a eu une commission d'aménagement il y a trois semaines. Vous n'aviez pas lu à ce moment-là la délibération, Vous n'aviez pas vu cette coquille ? Non, vous ne l'avez pas vue. C'est dommage parce que c'était l'endroit pour la poser la question, effectivement.

Bon, moi je mets au vote parce que on doit en émettre un avis pour la métropole. Donc je mets au vote. Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous ne votez ni contre, ni abstention.

**P. ROULLE** : Mais on ne va pas prendre part au vote, Mr le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 26 Pour et 7 Abstentions :

- **Emet** un avis favorable au projet de délibération de Rennes Métropole portant déclaration de projet relatif aux aménagements de la ZAC de Ker Lann sur les secteurs Sud, Nord et de la renaturation du Mortrais conformément au dossier soumis à enquête publique du 27 octobre au 28 novembre 2025.

#### **26-01-8. ÉDUCATION\_AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX\_UNITÉ EXTERNALISÉE D'ENSEIGNEMENT\_2025-2028**

**G. HERVE** : Le 13 octobre 2025, une convention de mise à disposition de locaux de l'école Vert Buisson a été signée entre l'IME LE TRISKELL et la Ville de Bruz, afin d'accueillir une Unité Externalisée d'Enseignement (UEE).

Pour rappel, une UEE, une Unité d'Enseignement Externalisée, est un dispositif permettant à des enfants en situation de handicap, accueillis en établissements médico-sociaux, de bénéficier d'une inclusion en milieu ordinaire.

Donc, la convention portait uniquement sur l'utilisation de la salle de classe n° 9 qui s'était retrouvée libérée. Donc, les besoins ayant évolué depuis le démarrage de l'UEE, l'IME Le Triskell a sollicité la Ville de Bruz pour la mise à disposition d'une deuxième salle au sein de l'école.

Par conséquent, il convient de passer un avenant à la convention de mise à disposition des locaux de l'école du Vert Buisson, entre l'IME-ADAPEI et la Ville de Bruz.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux de l'école du Vert Buisson à l'IME le Triskell, pour la mise à disposition de la bibliothèque à l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE).

## **26-01-9. ÉDUCATION\_CONVENTION 2026 AVEC LA MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**G. HERVE** : Nous avons établi avec la Maison de la Consommation de l'Environnement, MCE, depuis 1999, une collaboration portant sur des conseils, élaboration des menus, grammages, auprès de l'équipe de restauration et sur la sensibilisation et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2026, la commission éducation propose de reconduire la convention en garantissant la prise en compte des politiques publiques de l'alimentation, notamment la Loi Agriculture et Alimentation, la loi Egalim, le Programme national pour l'alimentation, PNAS3 et le Programme National Nutrition Santé ainsi que le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition.

Ainsi, en 2026, les conseils dispensés par la MCE auprès du responsable de la cuisine centrale pour la restauration scolaire et la restauration petite enfance s'articuleront autour des aspects suivants :

- Aide pour la composition de menus adaptés aux besoins nutritionnels et aux capacités digestives des enfants selon l'âge
- Prise en compte des contraintes techniques propres à la cuisine centrale et des contraintes financières
- Soutien technique en matière de qualité nutritionnelle des aliments (conditionnement, grammage, valeur nutritionnelle, conditions de conservation, technique culinaire...)
- Prise en compte dans la mesure du possible des goûts des enfants, des attentes des parents et des enseignants
- Concertation avec la directrice de la crèche, la responsable du service école et le gestionnaire de la cuisine centrale municipale.

Ce travail de conseil est pour la restauration scolaire et petite enfance est évalué à 12,5 jours, il sera ajusté au réel en fonction du temps passé.

Par ailleurs, à l'initiative de la Mairie, la diététicienne pourra participer à la commission restauration, une commission petite enfance ou une réunion d'information auprès du personnel. Cette intervention se feront en complément, à la demande de la ville de Bruz, et seront facturées à hauteur d'une demi-journée par intervention.

La MCE réalisera en fin d'année un bilan d'activité synthétique, sans coût supplémentaire.

Pour l'année 2026, le coût d'une journée est de 485 € nets de taxes, soit 6 062,50 € pour l'ensemble des 12,5 jours prévus.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Bruz et la Maison de la Consommation et de l'Environnement.

#### **26-01-10. ÉDUCATION\_CONVENTION DE TRANSMISSION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL RELATIVES AU RECENSEMENT DES ENFANTS SOUMIS À L'OBLIGATION SCOLAIRE ET À L'AMÉLIORATION DU SUIVI DE L'ASSUIDITÉ\_CAF/VILLE DE BRUZ**

**G. HERVE** : Donc là, c'est une convention avec la CAF. Vu l'article du Code de l'Education qui dispose que le Maire a l'obligation de dresser la liste de tous les enfants résidants sur la commune, soumis à l'obligation scolaire,

Cette convention rappelle que la finalité de cette transmission est strictement limitée à son objet, que les données concernées sont celles relatives à l'identité de l'enfant ouvrant droit au versement des prestations familiales.

La durée de conservation des données sera d'une année et les données seront effacées automatiquement dès que l'enfant ne résidera plus sur la commune.

Donc, les deux parties, la CAF, responsable du traitement des données, et la Ville de Bruz, s'engagent notamment :

- À ne traiter que les données personnelles strictement indispensables pour atteindre la finalité prévue,
- À informer de façon claire les personnes concernées du traitement de leurs données
- À répondre avec diligence aux demandes de droits RGPD exprimés par ces mêmes personnes,
- À purger les données à l'atteinte de la durée de conservation,
- À s'assurer de la protection constante des données et à s'informer en cas d'incident de sécurité ayant impacté les données traitées.

Cette transmission se fera de façon sécurisée, à titre gracieux.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de transmission de données à caractère personnel relative au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à l'amélioration du suivi de l'assiduité.

#### **26-01-11. SOLIDARITÉ ET ANIMATION SOCIALE\_ CONDITION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOGEMENTS COMMUNAUX**

**G. SECHER** : Bonsoir, je reviens vers vous, en fait la dernière fois, on avait tenté de passer une délibération concernant le tarif des logements communaux que l'on met à disposition du CCAS pour les personnes, et elles sont nombreuses, qui sont en demande de logement, et il avait été demandé d'adjoindre une convention entre l'ARB et le CCAS et la mairie. Or en fait, cette convention n'a pas d'objet puisque l'ARB n'a pas de tarif puisque les logements sont prêtés à titre gratuit. Donc on va uniquement s'intéresser aux logements temporaires qui sont mis à disposition du CCAS et pour lesquels les personnes payent un loyer.

Les tarifs applicables aux T2, T3, T4 et T5 sont les mêmes que les années précédentes. En revanche, on

a des nouveaux logements. Il a fallu donc effectuer une nouvelle tarification pour les logements T0, T1 et T6.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs de mise à disposition précaire des logements T0, T1 et T6.

## **26-01-12. CULTURE \_PROJET CULTUREL PARTICIPATIF\_ LAURÉATS ET DOTATIONS 2026**

**M-P. DURAND** : Oui. Il s'agit du projet culturel participatif, les lauréats 2026. Alors, je rappelle que le Conseil Citoyen de la Vie Culturelle, le CCVC, a pour objectif de développer la participation et l'implication citoyenne, de la mettre en valeur, mais aussi d'aboutir à des réalisations concrètes. Résultat d'une consultation démocratique, ce CCVC est composé de citoyens, de représentants d'associations, d'élus et d'agents de la ville et se réunit cinq fois par an.

Donc, dans le cadre du CCVC, comme réalisations concrètes, on peut citer ces deux projets culturels participatifs, mais aussi les séances d'animation, Des Places et vous, qui fait des animations sur le temps du week-end en lien avec des groupes de musique et des associations, et « Avec vous, on en parle », qui organise des soirées d'échanges. Les habitantes et les habitants sont ainsi associés à la politique culturelle de la ville, principalement dans certains domaines que sont l'art, la lecture publique et le spectacle vivant.

Un dispositif de démocratie participative a été initié par la Ville en 2023 : le projet culturel participatif, permettant d'allouer un budget d'investissement au profit d'un projet culturel d'intérêt général. L'objectif est bien d'encourager les associations et les habitants à s'impliquer dans la vie de leur Ville, en proposant et réalisant des projets pérennes qui répondent à leurs attentes. Cette démarche vise ainsi l'amélioration du cadre de vie des Bruzois par le développement des réalisations et de créations culturelles accessibles à tous.

Alors en 2023, il y a donc eu la mise en place d'un premier projet culturel qui a abouti aux fresques qui sont apparues sur les quatre murs de la ville, au niveau du Grand Logis, au niveau de l'EHPAD, au Cosec et au Vert Buisson. C'étaient des fresques d'un artiste chilien, Alan ALLAIS, en lien avec l'association INTER+VALUE. Et également un accompagnement au parcours du patrimoine pour 3 000 €, en lien avec l'association Les Amis du Boël et du Patrimoine, qui avaient, eux, de leur côté, obtenu une subvention par le Département.

Le CCVC, en charge de la conduite de cette démarche participative, a écrit et définit les modalités de son organisation dans un règlement qui a fait l'objet d'une délibération initiale du Conseil municipal le 3 avril 2023, et qui a été remis à jour le 31 mars 2025. Ce règlement précise le cadre du projet, ainsi que les critères de recevabilité et d'analyse des propositions formulées par les citoyens.

Suite à l'appel à projet lancé le 31 mars 2025, 8 dossiers ont été déposés et déclarés recevables. A l'issue de cette présélection, trois projets ont été retenus. Chaque porteur de projet a présenté sa proposition au CCVC les 23 juin et 3 juillet 2025, et deux d'entre eux ont été sélectionnés le 9 juillet 2025. Ils ont ensuite été soumis au service de la Ville pour s'assurer de leur faisabilité technique et juridique.

Et à l'issue de cette restitution, le CCVC a décidé de soutenir deux projets pour leur intérêt et de les doter d'une enveloppe financière. Le premier, « Jardins oniriques dimensionnels » proposé par l'artiste

Dino Voodoo, pour un budget de 11 900 €. Il s'agit d'une fresque participative qui apparaîtra sur les murs du cheminement qui passe sous la voie ferrée, au niveau de la gare. Vous voyez ce cheminement qui est un petit peu laissé parfois, qui n'est pas joli, qui n'est pas beau. Donc, il va être réaménagé avec une fresque. L'artiste fera des ateliers de conception dans les locaux de l'atelier de peinture, puis réalisera en deux fois cinq ateliers pour réaliser les murs côté gare et cinq ateliers pour réaliser les murs côté Cinéville.

Un deuxième projet, « Pimp ton Escale ! », proposé par l'association L'Escale pour 3 100 €. Alors là, ce sera un projet réalisé sur le pignon adjacent à l'escalier extérieur de l'Escale, avec une association qui les accompagnera, l'association Mono Pulpo.

Le règlement se fera en trois fois : 50 % de la dotation dès le lancement du projet, 30 % en cours de projet et 20 % une fois le projet réalisé. Les lauréats s'engagent à fournir aux services finances de la Ville un état des dépenses réalisées ou facture en cours de projet pour le versement des 30 % et un état des dépenses réalisées ou facture en fin de projet pour le versement du solde.

Le montant de la dotation sera ajusté au montant des dépenses pour la réalisation des projets, dans la limite de 11 900 € et sur présentation de factures pour l'artiste Dino Voodoo et de 3 100 € pour l'association L'Escale.

Nous avons diminué notre investissement sur cette session, la dernière fois, c'était 18 000 € et là on a mis un budget d'investissement de 15 000 €.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations et donne la parole à Monsieur HOUSSIN.

**J-R. HOUSSIN** : Oui, on a tous à cœur d'accompagner les projets culturels et les artistes. Mais moi, j'avais une question, il y a quelques temps, je crois que c'était en 2023, on a dû signer une convention d'occupation pour un artiste à hauteur de 450 m<sup>2</sup> dans les anciens centres techniques, au Grand Pâtis. Et j'ai comme l'impression que cette artiste, je ne sais pas, je n'ai pas beaucoup de nouvelles alors je ne sais pas s'il crée encore, s'il est encore présent sur les lieux ? Est-ce que vous avez un peu d'informations à nous donner ?

**MONSIEUR LE MAIRE** : Bien sûr, des informations très fraîches puisqu'on a rencontré effectivement cet artiste déjà en fin d'année dernière, ou même au mois d'octobre, novembre.

**M-P. DURAND** : On l'a rencontré il y a un mois, même pas, trois semaines.

**MONSIEUR LE MAIRE** : On avait repris contact avec lui en fin d'année et puis effectivement, on a fait le point avec lui il y a un mois. Donc l'artiste est toujours là. Simplement, c'est vrai qu'il a eu des problèmes personnels assez graves à gérer. Donc à un moment, effectivement, il n'a pas été présent sur le site. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Non seulement il est présent sur le site, mais il a même débarrassé énormément de choses à l'intérieur parce qu'il avait fini par stocker beaucoup de choses, parce que c'est un artiste qui fait de grandes sculptures avec des matériaux de récupération, en particulier des matériaux ferreux. Et donc il avait accumulé un certain nombre de choses. Et là, ces temps derniers, il a quasiment vidé tout son stock parce qu'il n'en a plus forcément besoin. Et il nous a fait une nouvelle demande de convention. Alors sa convention va jusqu'au mois de mai, mais il nous a fait une demande de convention avec une surface plus petite. Donc voilà, on est en train d'étudier avec lui, on est allé le rencontrer avec les services de l'urbanisme, les services techniques, donc Maryse GOSSET et Bertrand LE BIHANNIC et puis Marie-Pierre et moi, pour voir avec lui quels sont ses projets.

C'est un artiste qui a déjà eu l'occasion d'exposer dans des lieux assez prestigieux. Il a fait une exposition à New York, il a fait une exposition à Dubaï et là, au mois de février, il sera présent sur une exposition au Grand Palais à Paris. Donc voilà, c'est quand même un artiste qui est en train de monter petit à petit dans le milieu artistique national. Donc il est toujours présent.

**J-R. HOUSSIN** : Et donc, est-ce que ça veut dire qu'il y a des surfaces qui seront peut-être allouées à d'autres ?

**MONSIEUR LE MAIRE** : Alors on est en train de réfléchir. Peut-être à louer...ce n'est pas forcément. Je sais qu'effectivement...

**J-R. HOUSSIN** : Je dis « allouer », disons disposer d'une association qui aura des besoins.

**MONSIEUR LE MAIRE** : La mise à disposition de quelqu'un. C'est ça que vous voulez dire ? Donc voilà, ça c'est une réflexion qu'on aura de toute manière. Il faudra avoir effectivement, une fois qu'on a revu la convention avec l'artiste Nino's, et il y aura bien sûr des conditions. Voilà ce qu'on peut vous dire.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations et donne la parole à Madame DURAND.

**M-P. DURAND** : C'est vrai qu'on peut dire qu'actuellement, il travaille un petit peu moins parce que justement, il a eu des soucis personnels, mais il a apporté énormément de choses sur les deux années où il était vraiment opérationnel. Donc voilà, il y a d'ailleurs une de ses sculptures qui est à la MDA, la femme contrebasse. Voilà.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les propositions du CCVC ;
- **Octroie** à Dino VOODOO la somme de 11 900 € et à l'association l'Escale la dotation de 3 100 €.

#### **26-01-13. VIE ASSOCIATIVE\_CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE AINSI QUE D'UN ACCÈS AU LOGICIEL SALTO POUR LA GESTION DU CONTRÔLE D'ACCÈS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE KER LANN\_ PROLONGATION JUSQU'AU 31 MARS 2026**

**A. KERMARREC** : Je pense que c'est la dernière fois que l'on prolonge cette mise à disposition. Il s'agit de la mise à disposition du matériel et du logiciel qui permet de gérer les accès aux équipements de Ker Lann. L'installation du contrôle d'accès à Ker Lann, du nouveau contrôle d'accès, est en cours et donc ça devrait être opérationnel dans le mois ou le mois et demi qui vient. Donc, là, il s'agit de la prolongation jusqu'au 31 mars, de la mise à disposition de l'ordinateur et du logiciel.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de cette convention ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférents.

## 26-01-14. TRANSITION ÉCOLOGIQUE\_CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA LPO\_AVENANT\_ANNÉE 3

**G. PIERRE :** Merci. Alors, il s'agit de passer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs que nous avons passée avec la LPO depuis 2024. Donc, il y a une petite présentation normalement qui est censée accompagner.

Donc, l'idée, c'était dans les deux premières années de la convention, et pour la suite, de mettre en place des animations pour différents types de publics, que ce soient les scolaires, le périscolaire, les aînés et y compris les agents communaux, mais aussi réaliser des inventaires participatifs, ce qui permet derrière de mettre en place un ensemble de préconisations d'actions à mettre en place par la Ville et qui peut ensuite les mettre en œuvre sur différents bâtiments ou différents lieux. Et puis d'avoir un suivi par les personnels techniques de la LPO qui peuvent suivre chaque année les progrès et les évolutions.

Donc vous avez derrière moi une petite sélection des différentes actions qui ont pu être menées, avec des animations grand public, cinq animations grand public, des sorties nocturnes qui fonctionnent particulièrement bien, un comptage participatif d'oiseaux, un chantier participatif au Parc de l'an 2000, aussi un stand à la Fête de l'Enfance et la suite d'un projet que nous avons déjà mené en 2023, qui s'appelle Drôles d'oiseaux et qui réunit des scolaires et des aînés. Donc ici, il s'agissait de l'EHPAD et de l'école Jacques Prévert. Des animations scolaires. Et puis également un appel à manifestation d'intérêt pour proposer aux habitants d'accueillir des nids artificiels pour les hirondelles. Et puis, c'est ce qu'on voit en photo, de l'accompagnement pour poser des nichoirs, en particulier pour les rapaces nocturnes. Faire un diagnostic biodiversité au Manoir de la Noë, qui a révélé des choses très intéressantes sur les habitants du Manoir, dont on n'aurait pas forcément conscience. Et puis concevoir aussi des panneaux pédagogiques pour la Plaine Yann-Fañch Kemener, et la rédaction de divers articles en soutien des publications de la commune.

Et donc pour la suite du programme de la convention et donc l'année 2026, ce qui est prévu, c'est quatre animations grand public avec, de nouveau, des sorties nocturnes, un nouveau comptage participatif, un chantier participatif sur la Plaine, un stand dans le cadre de la Fête de la Nature qui va se tenir pour la première fois à Bruz, et puis une grimpe d'arbres qui a déjà pu avoir lieu cet automne et qui va se reproduire cette année. Et encore quelques animations scolaires et l'opération Un abri pour les hirondelles qui est également reconduite. Donc des opérations qui reviennent puisqu'elles trouvent leur public.

Et puis de nouvelles poses de nichoirs sur des bâtiments communaux comme l'école Jacques Prévert, des suivis d'aménagements et puis encore des inventaires sur les espaces du bâti. Et la nouveauté remarquable de l'année 2026, ce sera la Nuit des Dragons, une observation nocturne de salamandres.

Voilà. Et donc je vous propose, pour poursuivre le projet, de valider les actions prévues en 2026 via l'avenant annuel à la Convention.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'avenant annexé à la présente délibération et tous les documents nécessaires.
- **Autorise** le versement de la subvention de 3 365 euros à la LPO Bretagne pour l'année 2026, selon les modalités inscrites dans l'avenant.

## 26-01-15. TRANSITION ÉCOLOGIQUE\_CRÉATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE\_ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

**J-B. CHEVE** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Les trois délibérations qui suivent concernent un plan biodiversité que les communes de Bruz, Laillé, Pont-Péan, et Orgères ont acté ensemble, un plan aussi appelé Atlas de la biodiversité intercommunale. Ce plan sur trois ans permettra de mieux connaître les enjeux de biodiversité sur le territoire et d'agir concrètement à la préservation de cette biodiversité. Il répond à quatre objectifs principaux :

- Faire un état des lieux de la connaissance et renforcer les données de la biodiversité locale, des habitats et des espèces.
- Définir des enjeux de préservation et de reconquête des continuités écologiques et des habitats naturels, déclinés dans un programme d'actions à déployer sur le territoire
- Initier des premiers aménagements concrets afin d'entraîner une dynamique, mobiliser les acteurs et mettre en valeur des solutions concrètes
- Et enfin sensibiliser et impliquer fortement la population et les acteurs du territoire.

Il s'agit d'un plan inédit pour nos communes par son ambition, l'ambition, notamment en termes de sensibilisation et de mobilisation auprès d'une grande diversité de publics, que ce soit le grand public, mais aussi les enfants, les scolaires, les agriculteurs et avec une grande variété d'approches, que ce soit par les sciences participatives ou les approches plus culturelles et artistiques.

Ce plan de biodiversité permettra de mobiliser de nombreux partenaires. Certains se sont déjà manifestés et ont déjà manifesté leur intérêt, à commencer par la DGA-MI et aussi l'Ecole UniLaSalle, EME.

Quelques points sur l'organisation et sur la gouvernance. La démarche sera organisée par une entente intercommunale. C'est l'objet de cette première délibération qui vise à mutualiser et à amplifier les moyens dédiés à ce projet. La Commune de Bruz sera cheffe de file de cette entente et assurera la coordination. La gouvernance sera assurée par un binôme, élus et techniciens pour chaque commune, donc chaque commune nomme ces deux personnes, les communes auront la possibilité d'animer des comités citoyens pour favoriser l'implication des acteurs locaux. Cela permettra, comme je le disais aussi, d'aller chercher d'autres partenaires.

La démarche bénéficiera d'un accompagnement méthodologique et scientifique de la part d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, une AMO, ça, c'est l'objet de la seconde délibération qu'on va voir tout à l'heure.

Un recrutement est aussi prévu pour assurer la dimension animation et mobilisation de ce plan.

Quelques éléments sur le budget et le financement : le plan est doté d'un budget de 489 000 €. Je l'ai dit, sur les trois ans que durera le projet subventionné à hauteur de 80 %, respectivement par l'Office Français de la Biodiversité pour 20 % et par l'Europe via les fonds ITI FEDER pour 60 %. Alors, en juin dernier, nous avons voté la délibération pour solliciter ces subventions. L'OFB a déjà confirmé les 20 %. Le dossier pour les financements européens est toujours en cours d'instruction par la Région. On attend la réponse impatiemment. On espère dans les semaines qui viennent.

Donc, l'ensemble de ces délibérations est conditionné, comme on l'avait vu ensemble déjà en juin, à l'obtention de ces subventions. Mais dans un souci de calendrier pour aligner les quatre communes, nous vous proposons de les voter ensemble ce soir.

Donc, je disais, un budget de 489 000 € qui se répartit pour 326 000 € de dépenses mutualisées, je vais y revenir, et 162 000 € de dépenses de travaux qui, elles, restent à la charge de chacune des communes, qui pourra mener ces travaux dans le cadre du plan. Je rappelle que les travaux sont aussi

subventionnés par l'OFB et par l'Europe.

Les dépenses mutualisées incluent les frais de personnel, le matériel, les prestations extérieures, les frais de communication et les frais indirects. Ces frais seront répartis entre les quatre communes de l'entente, la convention le précise. Donc, pour moitié de ces frais mutualisés, on a une répartition égale entre les communes et pour l'autre moitié, une clé de répartition a été définie qui prend en compte des critères de surface et des critères de population.

Dans le texte de la délibération, vous voyez le tableau qui précisent le reste à charge. Donc, une fois qu'on a déduit toutes les subventions. Donc pour Bruz, on note une somme de 23 000 €, pour les trois ans. Ces charges mutualisées incluent la mise à disposition du poste de chargé de mission Transition de la Ville à hauteur de 30 %. Quelques exemples de travaux qui seront prévus sur ces trois ans et qui seront inscrits au budget, donc des travaux d'aménagement de mares, des travaux de création d'habitats, notamment pour les espèces du bâti, on en parlait tout à l'heure, et les travaux de restauration des continuités écologiques avec des passages de faune, par exemple.

Ce plan prévoit le recrutement d'un poste d'animation et mobilisation sur les questions de biodiversité. C'est l'objet de la troisième délibération. Cet agent aura en charge la conduite du volet animation et mobilisation de l'Atlas de la biodiversité intercommunale, à savoir :

- Définir un programme d'animation et d'action,
- Fédérer les acteurs locaux sur ces sujets
- et puis assurer la communication et la valorisation de ce plan.

Donc c'est vraiment une dimension importante pour qu'on puisse aller chercher le public sur ces sujets-là et continuer de sensibiliser.

Alors si je reviens sur la première délibération, je pense que j'ai passé à peu près en revue la plupart des points. En annexe, vous trouverez la convention d'entente.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

**P. ROULLE** : Merci, Monsieur le Maire, pas véritablement une question, j'ai une partie de la réponse. En juin dernier, effectivement, nous avons émis un vote favorable à cette démarche de réalisation d'un atlas de la biodiversité parce qu'elle avait une forte dimension pédagogique. Donc, nous avons émis un avis favorable. Par contre, on avait émis quelques réserves, et notamment il y avait deux réserves, je crois, de mémoire, il y en avait une qui portait sur la clé de répartition. Vous y avez répondu. Et c'est vrai que dans la convention, c'est explicité de manière assez précise. Donc c'est très bien. La deuxième réserve, ça portait sur l'engagement de l'action sous réserve de l'obtention des subventions. Alors, j'ai bien noté aussi que, dans la convention, c'est indiqué dans l'article treize, parce que je lis mes dossiers, même s'ils sont nombreux, voilà, et que donc l'action ne serait pas menée s'il n'y avait pas l'obtention de ces subventions. Donc, ça répond à la deuxième réserve. Bien sûr, nous allons voter cette délibération qui permet de créer cette entente intercommunale et de préciser les différentes modalités. Alors, je ne sais pas si vous allez faire voter les trois à la suite, puisque les trois ont été présentées en même temps.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Je suis obligé de les voter une par une.

**P. ROULLE** : Voilà, donc je reprendrai peut-être la parole sur la dernière.

**MONSIEUR LE MAIRE** : D'accord. Très bien. Monsieur HOUSSIN.

**J-R. HOUSSIN** : C'est juste un petit point de détail. Le maire d'Orgères, Yannick Cochaud, c'est marqué

« Cochard » sur la convention.

**MONSIEUR LE MAIRE** : C'est Cochard ! Effectivement, on va modifier ça. Très bien.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de création de l'entente et tous les actes relatifs à cette coopération.

#### **26-01-16. TRANSITION ÉCOLOGIQUE\_ CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES\_MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNAL**

**J-B. CHEVE** : Donc c'est un groupement de commandes qui dont l'objectif est de pouvoir réaliser le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont je parlais à l'instant. Donc, l'AMO, qui accompagnera les quatre communes, notamment sur les volets techniques de traitement des données, mener les inventaires, etc.

Donc, pour pouvoir passer ce marché, on a besoin d'un groupement de commandes qui regroupe les quatre communes.

Donc, afin de permettre la mutualisation des procédures de passation des marchés, Bruz, Laillé, Orgères et Pont-Péan ont décidé de constituer un groupement de commandes tel que prévu à l'article L.2113-6 du Code de la commande publique. Ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

La ville de Bruz assurera les fonctions de coordonnateur du groupement, et elle organisera, conformément aux règles de la commande publique, ainsi qu'au regard de la convention constitutive du groupement, l'ensemble des opérations nécessaires.

Les modalités de ce groupement sont définies dans la convention annexée à la présente délibération.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la constitution du groupement de commande tel que précité ;
- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**26-01-17. PERSONNEL\_ CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE SUR LE TERRITOIRE SOUS LA FORME D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNAL AVEC LES COMMUNES DE BRUZ, LAILLÉ, ORGÈRES ET PONT-PÉAN (ARTICLE L. 332-24 A L. 332-28 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

**M. CHEVALIER** : Merci. Alors, vous insistiez tout à l'heure sur la nécessité d'une gestion rigoureuse et anticipatrice. C'est exactement ce que permet ce poste. Mieux connaître la composition du territoire pour mieux décider. Comme détaillé dans les délibérations précédentes, les communes de Bruz, Laillé, Orgères et Pont-Péan se sont engagées dans une convention d'entente intercommunale afin de mettre en œuvre une stratégie opérationnelle en faveur de la biodiversité sous la forme d'un atlas de la biodiversité intercommunal.

Comme déjà dit, ce projet vise à améliorer la connaissance des enjeux de biodiversité du territoire et à permettre la mise en œuvre d'actions concrètes et partagées.

L'opération est conditionnée à l'obtention d'un financement à hauteur de 80 %. Le solde, soit 20 %, est pris en charge par les quatre communes, selon une clé de répartition définie par la convention.

Afin de garantir la bonne conduite du projet, il est proposé de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet et conformément à ce que prévoit la loi.

Ainsi, ce soir, il est proposé au Conseil municipal :

- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026, un emploi non permanent à temps complet de catégorie B relevant de la filière administrative ou technique, cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens territoriaux dans le cadre d'un contrat de projet,
- de pourvoir cet emploi par un agent contractuel recruté pour une durée de 27 mois, dans le respect de la durée minimale d'un an et maximale de six ans prévus par la réglementation ;
- de confier à cet agent les missions de chargé d'animation et de mobilisation biodiversité à raison de 35 h hebdomadaires, de fixer la rémunération à 34,12 € brut, chargé,
- d'appliquer le régime indemnitaire en vigueur au sein de la Ville de Bruz,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement, à signer l'ensemble des actes afférents et de procéder au recrutement
- et enfin de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Les crédits nécessaires sont bien entendu inscrits au budget de la collectivité.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Merci. Monsieur ROULLE, vous aviez une question ?

**P. ROULLE** : Oui. Enfin, c'est une remarque. Alors, on m'a parlé de bonne gestion, j'ai bien entendu, mais là vous vous proposez de créer un emploi dès le 1<sup>er</sup> février 2026. J'ai bien entendu. De pourvoir à cet emploi créé donc en engageant les procédures de recrutement. Et pour autant, dans la même délibération, vous nous dites qu'on n'a pas le financement encore pour le projet d'Atlas. Donc moi je pense franchement que là ce n'est pas de la bonne gestion. Je ne dépense pas d'argent quand je ne l'ai pas en perspective, quand je ne suis pas sûr de le toucher.

Donc pour nous, c'est complètement prématuré de passer cette délibération. Il faut attendre d'avoir le résultat de l'instruction pour l'ITI FEDER. Je pense que ça ne devrait quand même pas tarder. Il y a des commissions régulièrement et ensuite de passer cette délibération, créer le poste et engager le recrutement. Voilà.

**M. CHEVALIER** : Mais vous avez tout à fait raison, ça ne devrait pas tarder et du coup, ça nous permettra d'être prêts et d'enclencher la procédure de recrutement. C'est ce qui est proposé ce soir et de ne pas attendre de passer cette délibération. Par contre, ce qui est mis en attente, c'est la publication de cette offre dès qu'on peut. Si toutefois demain par exemple, nous avons la réponse, nous pourrions, au 1<sup>er</sup> février, publier cette offre. Si nous ne l'avons que le 10 février, nous attendrons le 10 février pour la publier.

**J-B. CHEVE** : Et le texte précise bien que le projet est conditionné par l'obtention d'un financement global de 80 %. Donc sur les subventions, effectivement, c'est une conditionnalité, mais que nous proposons pour répondre aux contraintes des quatre communes. Nous n'avons pas de Conseil en février, donc ça reporterait à mars pour la création de ce poste et donc repousserait d'autant le début du projet. C'est pour ça qu'on vous propose cette approche, sous conditions, pour la création de ce poste, qui est nécessaire au bon déroulement de ce projet. Je rappelle que ce poste est financé à hauteur de 80 %. C'est de la mutualisation comme on aimerait en faire davantage.

**M. CHEVALIER** : Tout à fait. Un grand maximum de dépenses pour la ville de Bruz de 4 500 € par an. Imbattable !

**MONSIEUR LE MAIRE** : Bien, merci, Madame CHEVALIER. Madame PIERRE.

**G. PIERRE** : Oui. Je voulais simplement en profiter pour remercier notre chargé de mission de transition écologique, qui a travaillé depuis plus d'un an sur la construction de ce dossier qui est particulièrement complexe. Parce que quand il s'agit de dossiers européens, ce n'est pas de la tarte comme dirait l'autre. Et donc remercier Aude WARTER de tout son travail et également rappeler que vous aviez voté contre sa titularisation.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 26 Pour et 7 Abstentions :

- **Adopte** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **Crée**, à compter du 26 janvier 2026, un emploi non permanent à temps complet de catégorie B relevant de la filière administrative ou technique et du cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens territoriaux pour l'animation et la mobilisation des publics dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunal avec les communes de Bruz, Laillé, Orgères et Pont-Péan ;
- **Pourvoit** cet emploi par un agent contractuel en contrat de projet pour une durée de 27 mois dans la limite de 1 an minimum et 6 ans maximum ;
- **Fixe** la rémunération de l'agent recruté à hauteur de 34,12€ brut chargé (traitement indiciaire et régime indemnitaire) ;
- **Applique** les délibérations en lien avec le régime indemnitaire de la Ville de Bruz ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement ;
- **Modifie** le tableau des emplois en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité et le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

## 26-01-18. PERSONNEL\_SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**M. CHEVALIER** : Et comme chaque mois, il est question donc par cette délibération, en tout cas, on a l'habitude de la voir passer pour différents postes. Et ce soir, il est question de permettre la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville et de lancer le recrutement pour le remplacement d'agents partis ou sur le départ.

Par cette délibération, cela concerne donc deux postes d'animation au sein du service Enfance de la Ville. Et vous retrouvez bien sûr le détail dans la délibération.

**MONSIEUR LE MAIRE** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les propositions du Maire ;
- **Modifie** le tableau des emplois ;
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

**MONSIEUR LE MAIRE** clôt la séance et souhaite une bonne soirée à l'assemblée.

La séance du Conseil municipal est levée à 21h25.

Philippe SALMON, Maire



Marion CHEVALIER, Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the name Marion CHEVALIER.